



REPUBLIQUE DU BENIN
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



-----*-----
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

-----*-----
DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

-----*-----

MEMOIRE DE MAITRISE

Option : Histoire

THEME :

*L'ADMINISTRATION DE DOGBO ET
SON IMPACT SUR LA POPULATION
(1960-1999)*

Présenté par :

Emile GBASSOU

Sous la direction de :

Pierre G. METINHOUE
Maître-Assistant
(DHA/FLASH/UAC)

Soutenu le 16 Juillet 2015

DEDICACE

Je dédie ce travail à :

- ❖ la mémoire de ma feuë mère, Julienne AYAYI, ce fruit qu'elle n'a pu voir ;
- ❖ mon épouse, Isaüra Félicie YANDA pour son soutien et son encouragement ;
- ❖ mes enfants Loïs Gracieuse Aimée et Ephraïm Havila Eden GBASSOU
- ❖ ma sœur, Sikiratou Jennifer GBASSOU afin que celui - ci leur serve d'exemple ;
- ❖ tous ceux ou celles qui ont contribué à ma formation. Qu'ils trouvent ici avec satisfaction le fruit de leurs efforts ;

REMERCIEMENTS

Nous exprimons ici nos vifs remerciements à :

❖ notre maître de mémoire, le professeur Pierre G. METINHOUE, pour l'attention particulière qu'il a accordée à ce travail ;

❖ tous les professeurs du Département d'Histoire et d'Archéologie (D.H.A.) ;

messieurs :

❖ Valère NASSAM ;

❖ Assifa O. ABOU

❖ Naboua SOSSOU;

❖ Daniel AMEGNIKPO ;

❖ Samson ADJALLA &

❖ Maurice GBOTONHOUN ;

❖ tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

INTRODUCTION

Les facteurs de développement d'une région sont nombreux. On peut parler des facteurs socioculturels, des facteurs économiques et des facteurs politiques. En réalité, les facteurs politiques l'emportent sur les autres, car une bonne politique peut provoquer un décollage économique, social, culturel. En revanche, une mauvaise politique entraîne le retard, du moins, le sous-développement d'une région ou d'une localité quelle que soit l'importance de ses ressources naturelles et humaines. En effet, sans l'appui adéquat du gouvernement, une région toute seule ne peut promouvoir son développement.

Par ailleurs, il est notoire que la décision qui fait force de loi demeure toujours la décision politique. Plus encore, les pôles de développement, en dehors de certains facteurs naturels, naissent de la volonté du politique. C'est lui qui décide de l'implantation de telle ou telle institution dans telle localité. Et ces différentes institutions, avec les services qu'elles génèrent, drainent du monde, facilitent l'urbanisation et le développement et créent l'emploi. Par conséquent, il est intéressant pour nous de mesurer les décisions politiques des gouvernements successifs sur ce qui a été appelé d'abord arrondissement de la sous-préfecture d'Athiémé, puis sous-préfecture de Dogbo, district de Dogbo, et encore, la sous-préfecture de Dogbo. Notre analyse part de l'indépendance de notre pays en 1960 et prend fin en 1999 suite au décret n°97-027 du 15 janvier 1999 portant : organisation des communes en République du Bénin. Nous voulons dégager l'impact des décisions politiques qui ont donné lieu à des structures étatiques installées dans cet espace géopolitique, sur la vie des populations de Dogbo. Ce travail permettra de comprendre quelle part les différents gouvernements ont prise dans le développement de l'actuelle commune de Dogbo de 1960 à 1999, ou, à quelle époque elle a le plus attiré

l'attention des autorités du pays, et les différentes décisions qu'elles ont prises en vue de son développement, et enfin les conséquences de ces décisions sur la vie des populations de ladite région.

Notre étude vise à mettre en lumière l'évolution des structures administratives afin de combler un vide en matière de documents sur l'actuelle commune de Dogbo. En réalité, la foison de documents qui fournissent d'amples informations sur les différentes communes de notre pays n'existe pas dans la commune de Dogbo. Les documents consacrés à Dogbo sont peu nombreux.

En conséquence, le manque de documents historiques concernant la commune se révèle pour nous étudiants en histoire comme un défi majeur à relever en vue de donner de la visibilité à l'histoire de Dogbo.

L'état des archives au moment où nous nous sommes rendu à la mairie de Dogbo pour nos recherches, et le manque de documents écrits sur cette commune, ont été les obstacles majeurs à la rédaction de ce mémoire. En dehors de quelques documents écrits qui traitent des généralités sur l'ensemble du plateau adja, nos recherches se sont appesanties sur les documents d'archives que nous avons retrouvés à la mairie de Dogbo, à la préfecture du Mono et du Couffo à Lokossa et à la Direction des archives nationales du Bénin à Porto- Novo.

L'actuelle commune de Dogbo a subi plusieurs mutations administratives. Elle est passée du statut d'arrondissement en 1960 à celui de sous-préfecture en 1964, puis de district en 1978. Après la conférence des forces vives de la Nation en 1990, Dogbo est redevenu sous-préfecture, avant d'être aujourd'hui une commune. Elle se situe à 120 km de Cotonou et fait partie des six (6) communes actuelles du Couffo. (Voir Carte N°1p.73.).

Elle est limitée au nord par la commune de Djakotomey, au sud et à l'est par la commune de Lokossa, à l'ouest par la commune de Bopa. Elle s'étend sur une superficie de 375km² et fait partie de la zone

géographiquement homogène dénommée plateau adja, avec une altitude moyenne de 80 mètres¹.

Le passé de cette commune reste peu connu. En effet, c'est dans le souci de faire la lumière sur l'évolution de cette commune que nous avons choisi d'étudier le thème : "L'administration de l'actuelle commune de Dogbo et son impact sur la population (1960 - 1999).

L'approche méthodologique de notre travail comporte deux démarches essentielles. Il s'agit de la collecte des documents écrits et la quête des sources orales. L'important pour nous dans ce travail est de déceler la part des gouvernants depuis 1960 dans l'évolution tant politique, administrative, sociale qu'économique de la région, la succession des structures politiques et administratives, et les retombées de ces réformes administratives sur la vie des populations de Dogbo. Ce besoin scientifique nous a permis de nous donner corps et âme à la réussite de notre travail malgré notre éloignement des grands centres de documentation de notre pays. A cet effet, nous nous sommes rendus plusieurs fois à la bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi, au centre de documentation de la FLASH, à la Direction nationale des archives ; sans oublier l'apport des mémoires et thèses soutenus au D.H.A. et dans d'autres départements.

1- *Plan de Développement Economique et Social de la commune de Dogbo (P.D.E.S.) 2008- 2012, p.17.*

Nous nous sommes rendu dans plusieurs institutions pour constater avec désespoir que les responsables administratifs n'ont pas le souci du passé et les quelques services plus ou moins sérieux en matière de conservation de la mémoire nous ont refusé les informations pour raison de leur confidentialité et de leur caractère privé aux personnalités. Toutefois, ces difficultés ont été surmontées avec le soutien de notre maître de mémoire M. Pierre G. Métînhoué que nous saluons encore ici, le professeur Toussaint K. Tchitchi et d'autres personnalités, sans oublier notre volonté engagée de combler le vide créé par la rareté des documents écrits sur cette commune.

Après le traitement des informations, notre approche se propose d'abord de présenter l'actuelle commune de Dogbo, ensuite d'élucider l'évolution des structures administratives de Dogbo de 1960 à 1999, et enfin, d'évaluer l'impact de ces différentes structures administratives sur les populations de Dogbo.

PREMIERE PARTIE :

DONNEES PHYSIQUES, SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DE L'ACTUELLE COMMUNE DE DOGBO

CHAPITRE I : Données physiques

Les données physiques d'un milieu sont des traits distinctifs liés au climat, au sol, à la végétation, à la faune et à l'hydrographie de ce milieu. Dogbo fait partie du milieu climatique appelé béninien. Par conséquent, ses caractéristiques physiques ont beaucoup de similitudes avec cette zone climatique appelée milieu béninien ou subéquatorial.

A- Relief

Le relief de Dogbo comme de tout le Bénin, est peu accidenté. Il fait partie du plateau de terre de barre du Bas-Bénin dont l'altitude moyenne comme pour l'ensemble du plateau d'Aplahoué / Dogbo est de 80 mètres. Ce plateau est entaillé par endroits de vallées très larges. Le plateau de Dogbo dans son ensemble, est entaillé par de petites vallées peu profondes et généralement sèches. En période de pluie, ces vallées drainent des eaux de ruissellement vers les zones basses.

« Ces plateaux de terre de barre dont l'altitude culmine à 200 mètres font suite à la plaine côtière par un talus irrégulier où se trouve la dépression dite de « La Lama ». Cette dépression a été creusée et évidée progressivement par les rivières quaternaires d'inégale compétence qui sont aujourd'hui asséchées. »¹.

1- MEDENOUVO (F.), 2001, *La géographie du Bénin*, ouvrage scolaire toutes classes, sans maison d'édition, p.118

Les sols du milieu béninien sont constitués de sols ferrallitiques, de sols hydromorphes, de vertisols, de sols minéraux.

« A Dogbo, les sols dominants de ce milieu béninien sont les sols ferrallitiques et les sols hydromorphes. Les sols ferrallitiques en effet sont faiblement dessaturés sur matériaux argilo-sableux remaniés, et de grès sur sédiment crétacé »¹

Ces sols ferrallitiques sont aussi dessaturés sur sédiment meuble argilo-sableux du continental terminal. Ces différents sols ferrallitiques de diverses textures sont complétés par les sols hydromorphes très favorables aux activités agricoles, lesquelles occupent plus du quart de la population active de Dogbo.

B- Climat et hydrographie

La commune de Dogbo jouit d'un climat de type subéquatorial. Ce climat couvre le Sud du Bénin, à partir de la côte jusqu'à la latitude de Savè².

A Dogbo, ce climat est caractérisé par de faibles écarts de température avec une moyenne de 27°C sur l'année. Les précipitations annuelles fluctuent autour de 1100 mm avec deux saisons de pluies et deux saisons sèches. En ce qui concerne les saisons de pluies, la grande commence en mars et se termine en juillet et la petite a lieu de septembre à novembre. Quant aux deux saisons sèches, la plus grande va de décembre à mars et la petite d'août à septembre³.

1- *Plan de développement économique et social de la commune de Dogbo 2008- 2012*, p.20.

2- ADAM (k.S.), BOKO (M.) ,1993 : *Le Bénin*, cotonou, éd du Flamboyant/ Edicef, p10.

3- Ibidem.

Par ailleurs, « le bassin du Mono couvre 148 km au Bénin. Sur les 148 km de son parcours au Bénin, le Mono entaille les formations du continental terminal et coule dans une large vallée alluviale d'environ 10 km¹. ».

« Dans cette vallée alluviale, il existe un réseau hydrographique dégradé et complexe, avec la présence de lacs à sa périphérie dont les deux plus importantes sont : le Lac Tɔ gbaji qui se trouve dans la commune de Dogbo et le Lac Toho qui se trouve dans la commune de Lokossa². ».

Il faut remarquer que ces dernières années, on note de plus en plus de perturbations climatiques qui se traduisent par une irrégularité et un retard dans l'arrivée des pluies de la grande saison et une réduction de la petite saison. Cela fait penser aux conséquences du réchauffement climatique et de l'ampleur de la désertification.

Aussi faut-il noter que la commune de Dogbo est, en définitive, peu arrosée. On y trouve un seul lac : le lac Tɔ gbaji, situé entre les arrondissements de Honton et d'Ayomi d'une part, et le fleuve Mono d'autre part dans l'arrondissement de Dévé. Ce fleuve constitue la frontière de la commune avec la République du Togo. (Voir Carte N°1, p.73.). A ce fleuve situé en bordure de la commune s'ajoute l'affluent du Couffo appelé : "Gbahwin" située dans l'arrondissement de Lokogohoué.

1- MEDENOUVO (firmin), 2011, *La géographie du Bénin*, ouvrage scolaire toutes classes, sans maison d'édition, p. 147

2- Ibidem.

Cependant, il faut signaler la présence dans la commune de nombreux forages artésiens constituant un potentiel non négligeable en matière de ressource en eau, utilisable pour les activités agricoles et surtout le développement des cultures maraichères. Ces forages sont situés pour la plupart dans les arrondissements de Tota, de Honton et d'Ayomi.

C- Végétation et faune

La végétation, autrefois faite de savanes arbustives ou arborées est de nos jours essentiellement dominée par le palmier à huile. Les grands arbres comme les irokos, les nérés, ont tous disparu d'une bonne partie de l'ensemble de la commune. Il ne reste aujourd'hui que quelques graminées et reliques de forêt dont la plus importante est la forêt de Dogbo-Ahomey. Celle-ci ne dépasse pas deux hectares.

La faune, quant à elle, vu la disparition des forêts, est constituée de petits rongeurs dont les rats palmistes, les écureuils, les lièvres, les aulacaudes et les reptiles tels que les pythons, les couleuvres, les vipères,... Cette maigre faune est de plus en plus menacée de disparition en raison des actions anthropiques à savoir les feux de brousse, le braconnage et l'extension des champs de cultures.

CHAPITRE II : DONNEES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES

A- Origine du nom Dogbo

A l'origine de la formation de ce qu'on appellera plus tard Dogbo, personne ne pensait que ces villages ainsi fondés porteraient un jour un seul nom qui serait inclusif pour désigner tous les cinquante deux villages que compte aujourd'hui la commune.

Le toponyme Dogbo fait l'objet de controverses. Pour certains roturiers de Dogbo, il s'agit du bruit que faisaient entendre Gagbou et Gaza, les ancêtres fondateurs de Dogbo, dans leur déplacement, puisqu'ils n'ont qu'un seul pied et un seul bras chacun. Mais si le nom Dogbo émanait de ce bruit : Gbodo, Gbodo, le nom de la commune ne serait pas Dogbo mais Gbodo ? Mieux encore, la langue aja ne dit pas Dogbo-Dogbo d'un bruit, mais gbodo, gbodo. Pour Roberto PAZZI¹, Dogbo signifierait un grand trou. « Do » qui veut dire trou en fon et « Gbo » qui veut dire vaste. Mais il a eu la méconnaissance de la connotation du nom. Quelle est alors l'origine de ce nom ?

Le nom Dogbo est parti de l'actuel marché de Dogbo. Ce marché pouvait s'appeler le marché Bósù Zoglogbonú car il en est le fondateur. Bósú Zoglo est d'origine ayizo . Il a quitté dans l'actuelle commune de So- Ava avec trois de ses frères, les quatre fuyant la guerre et les razzias pour venir s'installer auprès de leur oncle Assou Agonon. Ils allaient faire la chasse à Lokoghoué, arrondissement situé à neuf kilomètres du centre de Dogbo. Ce milieu les a attirés et ils s'y sont installés. Mais quelques temps après, Bósú Zoglo perdit ses trois frères qui lui laissèrent la charge de plusieurs orphelins. Il revint auprès

1) PAZZI(R), *Introduction à l'histoire de l'aire culturelle Ajatado*. UB(togo), 1979, 323 p.

de son oncle Assou Agonon avec ses enfants et ses neveux orphelins.

Dans le souci de nourrir cette famille nombreuse, il nettoya l'actuel rond-point de Dogbo-Marché pour commencer à vendre au bord de la voie, la boule d'akassa qu'il confiait aussi aux enfants. Les passants s'arrêtaient auprès des enfants pour acheter et pour boire de l'eau. Des hommes et femmes sortaient des maisons pour acheter les boules d'akassa. Des chasseurs se ravitaillaient là. Ainsi a débuté un marché qui va s'agrandir plus tard. En effet, le marché de Bósú Zoglo tenait son nom des bois appelés "ciwú", en français samba qui peuplaient la zone. On appelait alors le marché "ciwúshimè" c'est-à-dire le marché qui s'anime sous les "ciwú". Ce marché a commencé par prendre de l'ampleur.

Quelques temps après, ceux d'Ayomi ont créé un marché de l'autre côté à environ huit kilomètres du marché de ciwú, mais ce dernier est mieux situé que celui d'Ayomi qui est plutôt enclavé. (Voir Carte N°1,p.73.)

Ainsi, pour ternir l'éclat du marché de " ciwú ", les gens d'Ayomi y sont venus pour prélever des écorces de ce bois pour en faire un gri-gri afin de détruire ce marché qui empêche le leur de s'animer correctement.

Le nom issu de ce gri-gri pour être donné à leur marché est "Yénawa", une sorte d'incantation qui appelle au rassemblement.

Devant cette menace, Bósú Zoglo est rentré dans son village natal pour faire lui aussi un gri-gri qu'il plaça à l'emplacement actuel du fétiche "Légba" situé dans le marché. Il changea alors le nom du marché autrefois appelé "ciwúshimè" en "Tókpó sín axì " c'est-à-dire le marché de tout le monde : " Tókpó ".

Ainsi " Tókpó sín axì " ou tókpó-xí en langue Ayizo est devenu "Dògbó-xì" qui a fini par donner son nom à tout le milieu : Dogbo.

Par ailleurs, nous ne saurions dire les éléments constitutifs du grigri de Bósú Zoglo. Mais une chose s'avère sûre : Bósú Zoglo avait ramené un fétiche dont l'incantation a donné le nom « Dogbo¹ », issu de l'incantation « tókpó 𐀓𐀔 𐀕𐀖 » qui signifie littéralement : « tout le monde ». Un marché que tout le monde doit fréquenter. Mais quel est l'état actuel de cette population ?

1. Selon le Docteur Albert HOUNOU : « les grigris ou talismans ou encore amulettes, sont des objets mystérieux mais fabriqués de toutes pièces par des gourous nantis de pouvoirs occultes. Ils sont dotés de pouvoirs magiques pouvant faire du bien ou du mal selon le cas. Dans la culture animiste, les grigris sont comme des vodouns miniaturisés prenant des formes variées pouvant être glissés en poche, attachés au bras, au poignet ou à la hanche. Il en existe de plus grosses tailles comparable à une igname ou une citrouille que l'on enterre à l'entrée des maisons pour en assurer la protection contre les esprits maléfiques, ou, posés dans un coin de la chambre à coucher. ». Les grigris en effet : « sont élaborés à partir d'objets aussi disparates que mystérieux : racines d'arbres, dents, crânes, queues, morceaux d'os d'animaux féroces, plumes d'oiseaux rares, et même d'organes humains. »

HOUNOU (A.) 2003, *La dragée et le charlatan*, Paris, auto-édition, P. 14.

B- Etat de la population

L'organisation de base en milieu adja est la cellule familiale. Dans le ménage, l'homme est le chef de la famille. Il subvient aux besoins de toute la famille. En 1992, la population de Dogbo était de 63.722 habitants, avec un taux d'accroissement de 2,66%. La population de la commune de Dogbo est répartie dans les sept arrondissements qu'elle compte à savoir : l'arrondissement d'Ayomi, de Dévé, de Honton, de Lokogohoué, de Madjrè, de Tota, de Totchangni¹.

Plusieurs organisations traditionnelles comme les groupes folkloriques, les associations de développement existent dans la commune et participent toutes à l'éclosion d'une vie sociale épanouie. Il faut aussi ajouter les groupes d'entraide pour les travaux des champs, les associations de tontine, les associations des guérisseurs traditionnels et tradi-praticiens. Les organisations modernes comprennent les organisations non gouvernementales, et les institutions ou structures internationales, nationales et locales jouant un rôle déterminant.

Par ailleurs, la condition féminine est très défavorable à Dogbo. Beaucoup de préjudices d'origine traditionnelle, dégradent la condition féminine à Dogbo. Ces femmes n'ont pas le pouvoir de décision et dépendent très étroitement de leur mari qui peut tout décider en leur nom et pour elles. Leur voix est rarement écoutée. Dans le ménage, elles n'ont pas souvent d'opinion. A Dogbo, la notion de parité n'est pas encore d'usage. Le faible pouvoir économique de certaines de ces femmes aggrave encore leur situation. Il est à noter aussi un penchant très poussé à la polygamie dans le milieu. L'une des raisons fondamentales qui sous-tend cette polygamie est d'avoir plusieurs femmes pour qu'au moins une d'entre elles s'occupe correctement de vous, le mari.

1-Plan de Développement Economique et Social 2008- 2012, p.23.

C- Groupes ethniques

La commune de Dogbo est une entité cosmopolite dominée par l'ethnie adja. Elle représente 94,3% de l'ensemble de la population. (Voir tableau N°4, p.84) . Cette ethnie est suivie par l'ethnie fon qui représente 4,4% de la population. Le fon est suivi en troisième position par le yoruba qui représente 0,8%, et enfin, les autres ethnies représentent 0,4% de la population. Ces dernières sont composées des Ibos du Nigeria, les Mina, les Sahouè¹...

Par ailleurs, parlant de la religiosité des populations de Dogbo, l'on remarque leur attachement aux religions endogènes. Les religions endogènes sont largement pratiquées à Dogbo avec un pourcentage de 65,4%. La religion catholique représente 7,5%, les musulmans 0,7% et les protestants 2,7% de la population. Les groupes ésotériques sont plus en vogue à Dogbo que les religions ordinairement connues. Elles représentent 23% de la population et sont constituées par Ekancar, la Rose croix...

1-Plan de Développement Economique et Social 2008- 2012, p.23.

CHAPITRE III : Données économiques

A- Au niveau du secteur primaire

L'agriculture n'est plus le secteur qui préoccupe le plus les habitants de Dogbo, mais plutôt le commerce. Elle emploie seulement 33,03% de la population active de Dogbo¹. De type traditionnel, le rendement de cette agriculture est faible. Les principales cultures sont : le maïs, le manioc, l'arachide, le coton, le piment, le riz. Le maïs occupe une place de choix dans l'agriculture de la commune, car la pâte est l'aliment de base des populations.

Dogbo produit du riz le long du fleuve Mono qui constitue la limite à l'ouest de la commune avec le Togo. Introduit en 1976³ avec l'aménagement d'un périmètre de 150 hectares à Dédé, la production de riz n'a pas progressé dans la commune. Pourtant, la possibilité d'en faire une culture à grande échelle existe, eu égard aux potentialités dont révèle la commune en matière de ressources hydrographiques. Le riz est aussi produit à Dogbo à l'aide des puits artésiens qui se trouvent dans la commune. A côté de ces cultures saisonnières, la commune produit aussi des cultures pérennes comme le palmier à huile et les fruitiers qui alimentent l'économie de la commune et des familles.

A Dogbo, la palmeraie traditionnelle occupe plus de la moitié des terres cultivables. Cette production est vouée, pour sa grande part, hormis les besoins de préparation de sauce avec les noix de palme, à la production du vin de palme et à la fabrication de l'alcool local appelé communément "sodabi" dont les habitants de Dogbo pour la plupart, raffolent.

1- *Plan de Développement Communal de Dogbo 2003-2007 : Rapport de synthèse.* P.5

Ce constat a été fait par le colonisateur depuis les années 1900, et cela perdure jusqu'à nos jours. Dans le rapport de l'administrateur du cercle du Mono, de l'année 1911, on lit: « Quand les Houés, Dogbo, et Sahouès comprendront tous les avantages qu'ils ont à retirer à notre contact, quand ils auront confiance en nous, quand nous aurons supprimé l'alcool dans ce pays, alors seulement, nous pourrons faire des indigènes de ces régions nos collaborateurs pour l'œuvre de civilisation et de relèvement que nous avons entreprise¹. ». « Parlant des habitants de Dogbo, il a signalé une présence de plus en plus marquée de ceux-ci dans les marchés où ils écoulent facilement leurs produits, mais investissent la quasi-totalité de l'argent recueilli dans leur "vice favori", l'ivrognerie »².

Les fruitiers quant à eux ne connaissent pas une forte production dans la commune : quelques orangers, manguiers, bananiers et autres. L'agriculture est en train d'être abandonnée à Dogbo au profit du commerce. De nos jours, celui-ci emploie plus de 36,40% de la population active³. Cet abandon de l'agriculture comme on peut le voir dans l'ensemble de notre pays, est dû aux changements climatiques qui faussent les prévisions des agriculteurs, au caractère rudimentaire des outils de travail, à la dégradation continue des terres cultivables, à l'insuffisance du personnel technique et d'encadrement des producteurs, à l'insuffisance de crédits agricoles.

1- Archives nationales du Bénin Dossier 1^o 128-2 cité par le professeur Pierre METINHOUE G.P. : lors de sa conférence sur le Tableau historique du Mono (actuel département du Mono et du Couffo). Conférence donnée à Lokossa le mardi 14 octobre 2008.

2-Pierre METINHOUE, op. cit., p.5 du document issu de ladite conférence

3- Plan de Développement Economique et Social (Dogbo) : op cit p.33.

L'élevage est très peu développé à Dogbo. Cependant, l'élevage de case est très répandu. On y rencontre généralement des ovins et des caprins. L'élevage du gros bétail y est très faible.

La pêche n'est pas très développée à Dogbo malgré l'existence du lac Tɔ gbaji et du fleuve Mono dans l'arrondissement de Dédé. Les techniques utilisées sont archaïques et les prises effectuées sont généralement faibles.

La chasse est en déclin dans la commune avec la disparition des savanes au profit des champs de culture de maïs, du haricot, du gombo, du piment, de la tomate...mais surtout du palmier à huile. Les produits de chasse sont réduits de nos jours aux aulacodes, lièvres et perdrix.

B- Au niveau du secteur secondaire

Il est très difficile de parler du secteur secondaire dans un milieu où nous ne retrouvons aucune société industrielle. Si dans tout le Bénin, nous reconnaissons que ce secteur est embryonnaire, à Dogbo en particulier, le secteur secondaire peut être considéré comme rudimentaire. Seulement trois activités industrielles sont à noter: la boulangerie installée par l'ONG Pro-Dogbo, la scierie et la fabrication du gari.

Malgré la disparition progressive de la forêt ou sa quasi-inexistence à Dogbo, le travail du bois demeure cependant très actif dans la commune. On dénombre à ce jour six exploitants forestiers, officiellement enregistrés. Malgré la réglementation en vigueur au Bénin, la coupe et la commercialisation du bois sont loin d'être maîtrisées à Dogbo. Les besoins en bois d'œuvre et bois de chauffe ne font qu'augmenter dans la commune. Les quelques plantations de tecks et d'acacias dans la commune sont quotidiennement sacrifiées au profit de l'industrie du bois et du bois de chauffe. Cela fait courir de gros risques à l'environnement et aux populations dès lors qu'il n'existe pratiquement pas de forêt à Dogbo. La seule relique de forêt qui existe est celle de

Dogbo-Ahomey, une forêt sacrée d'une superficie d'environ deux hectares située dans l'arrondissement de Tota. Elle a été sauvegardée à cause de son caractère sacré, sans quoi, l'agriculture, les champs de palmier à huile et les besoins en bois l'auraient déjà décimée.

Chaque année, des efforts de reboisement sont consentis en vue de faire régénérer le couvert végétal à Dogbo. L'administration locale et la population appuyées par le service de la protection de la nature s'y investissent.

L'artisanat quant à lui se développe de mieux en mieux dans la commune. Il occupe la troisième place derrière l'agriculture et le commerce dans la commune. Dans le domaine de l'artisanat à Dogbo, on trouve toutes les trois catégories habituelles de produits. On peut citer l'artisanat de production fabriquant des objets utilitaires largement dominés par la transformation des produits agricoles. Ensuite, nous avons la vannerie et la poterie qui se pratiquent à Adidevo dans l'arrondissement de Dévé. Il y a aussi l'artisanat de service très prédominant et, enfin, l'artisanat d'art assez marginal dans la commune. Dans ce domaine de l'artisanat, la branche de l'alimentation est la plus pourvoyeuse d'emplois. Les femmes y sont majoritaires et les corps de métier s'organisent davantage en groupements féminins autour des filières agricoles de base à savoir le manioc, l'arachide, l'huile de palme. Mais la fabrication du vin de palme reste le monopole des hommes.

La seconde branche pourvoyeuse d'emplois dans la commune est celle du textile, de l'habillement, du cuir et de la peau. Cette branche attire beaucoup de déscolarisés et d'analphabètes en raison de la facilité des conditions de formation, la demande assez importante des produits et le coût relativement bas des équipements de travail. On peut citer entre autres artisans : les menuisiers, les couturiers, les mécaniciens, les coiffeurs, les forgerons, les tisserands, les maçons, les ferrailleurs, les coffreurs, les peintres, les cordonniers...

Par ailleurs, il faut ajouter que la commune abrite des gisements de sable et de gravier. Tout comme un peu partout dans les départements du Mono et du Couffo, le sous-sol de Dogbo est riche en gravillons et en argile. L'extraction et la commercialisation de ce sable et de ce gravier sont aux mains des exploitants privés organisés en groupements. Ces gisements se trouvent repartis entre les arrondissements de Dèvé, de Honton et d'Ayomi. Les ressources générées par le sable et le gravier ne sont pas des moindres dans les recettes de la mairie. (Voir tableau N°5, p.85)

C- Au niveau du secteur tertiaire

Le commerce constitue la seconde activité économique des habitants de Dogbo après l'agriculture¹. Les activités commerciales occupent environ 36% des actifs. Le marché de Dogbo est le centre par excellence des transactions. Il est fréquenté par les marchands de tout le sud-Bénin de même que ceux venus des pays voisins comme le Togo et le Nigeria.

Les échanges se font autour des produits agricoles bruts ou transformés, des produits de l'artisanat et des produits manufacturés en provenance d'autres régions du pays ou importés de l'extérieur. Il s'agit essentiellement des produits du petit commerce : denrées alimentaires, boissons et produits de première nécessité. On y rencontre également la friperie, les pagnes, les ustensiles de cuisine en aluminium, les produits de beauté¹... Le secteur tertiaire à Dogbo comme dans tout le Bénin est dominé par l'informel.

1- *Plan de Développement Economique et Social 2008- 2012*(Dogbo), p.23.

Les activités de transport ne sont pas négligeables dans la commune. Elle dispose d'une gare routière qui assure en permanence le transport des personnes et des biens. Dogbo compte aussi plus de mille conducteurs de taxi-moto¹.

Quant au tourisme et à l'hôtellerie, ils ne sont pas encore très développés à Dogbo, malgré l'existence des sites touristiques potentiels. Le patrimoine touristique de Dogbo est assez varié. On peut citer : la forêt sacrée de Dogbo-Ahomey (environ deux hectares) très riche en mythes et réalités historiques, le site historique des hommes à queue de Gunuduji, à Lokogohoué, les puits artésiens, les hippopotames du fleuve Mono et du lac Tɔ gbaji, la zone de poterie d'Agnavo et de Adidevo, les fêtes traditionnelles, l'artisanat et les marchés de Dogbo, de Duvé et de Madjrè riches en vannerie, en poterie et autres objets d'art. A ce riche potentiel touristique on peut ajouter la douceur du climat et un environnement très peu pollué, puisqu'il n'y a pas d'usine à Dogbo, et les cours d'eau navigables et propices à la pêche d'agrément.

1-Plan de Développement Economique et Social 2008- 2012 (Dogbo),op.cit..

DEUXIEME PARTIE :

L'ADMINISTRATION DE LA REGION DE DOGBO DE 1960 A 1999

CHAPITRE IV : Les grandes étapes de l'histoire de l'administrative de la région de Dogbo de 1960 à 1970.

A- Dogbo : un arrondissement de la sous-préfecture d'Athiémé.

En 1960, l'année de l'indépendance de la République du Dahomey, l'actuelle commune de Dogbo était un arrondissement de la sous- préfecture d'Athiémé. (Cf tableau annexé au décret N°292 P.C.M./M.I.,du 21octobre 1960)¹. Ce décret dit en son article 2 : « chaque département est divisé en sous- préfecture et le cas échéant en arrondissement, et il ajoute : « le tableau N°1 annexé au présent décret définit le ressort territorial de chaque sous- préfecture de la République. ».C'est justement ce tableau annexé au décret qui place Dogbo au statut d'arrondissement d'Athiémé. (Voir Tableau N°1 p.74).

Ce statut était très peu reluisant au vu des multiples potentialités de la région. Ainsi, à la veille de l'indépendance en 1959, lorsque le gouvernement prenait la décision de subdiviser le pays en six régions, puis le 21octobre1960 ,lorsque le 1^{er} Ministre publia le décret N°292 P.C.M./M.I. du 21octobre 1960 donnant aux six régions le nom de départements et les découpant en sous-préfectures et arrondissements, l'actuelle commune de Dogbo fut tout simplement classée comme un arrondissement de la sous- préfecture d'Athiémé².

1- J.O.R.D., 71^e année, N°27 du 1^{er} novembre 1960, P.P.678, 679.

2- *Ibidem*.

B- Création de la sous-préfecture de Dogbo en 1964.

Les membres du Conseil général du département du Mono ont fait de la situation de l'arrondissement de la sous-préfecture d'Athiémé qu'était alors Dogbo l'objet de leur plus grande préoccupation. En effet, dans leur exercice, ils ont eu à toucher plusieurs points de développement du département en particulier, la création de la sous-préfecture de Dogbo. Ce plaidoyer a abouti en 1964¹, et Dogbo qui était jusque-là un arrondissement d'Athiémé fut transformé en sous-préfecture pour qu'il y soit exercé des actions concrètes relevant de la responsabilité directe d'un sous-préfet. Cette situation valait mieux pour la localité, puisqu'il faudra désormais un budget propre, avec des sources de financement bien définies et un programme de développement qui la concerne réellement.

Ainsi, les sessions répétées au sujet de la création de la sous-préfecture de Dogbo ont fini par porter leur fruit, par un décret ainsi libellé : « Décret N°64-272 P.C /M.A.I.S/ D.A.I.-A du 27 novembre 1964, portant création de la sous-préfecture de Dogbo, département du Sud-Ouest.

Article 1 : Sont érigés en une sous-préfecture dont le chef lieu est Dogbo (sous-préfecture d'Athiémé, département du Sud-Ouest), les Arrondissements de Dogbo et Tchi »². (Voir tableau N°2, p.82.) .

1- *J.O.R.D.*, 77^e année N°14 du 15 juillet 1966, p.566.

2- *Ibidem*.

Quel pas vers le développement ? Quel pas vers le progrès ? Mais les moyens pour accompagner ce progrès vont faire défaut et Dogbo va toujours continuer à peiner pour se construire véritablement.

Le tableau annexé au décret N° 64-272 du 27 novembre 1964, portant création de la sous-préfecture de Dogbo en son article 3, définit le ressort territorial de Dogbo¹ selon le tableau suivant : (Voir annexe, Tableau N°2, p.82.).

Elle regroupait aussi certains arrondissements de l'actuelle commune de Toviklin et de Lalo. Un espace géographique qu'il ne fallait en aucun cas négliger avec des populations nombreuses et travailleuses. Le premier Sous-préfet qui dirigea Dogbo à sa création s'appelait DAN Pascal². Il a pris service dans la Sous-préfecture comme dans un désert car les infrastructures manquaient, les institutions administratives à noter n'étaient rien d'autres que la Sous-préfecture elle-même et un centre de santé datant de l'époque coloniale. M. DAN Pascal n'a pas eu assez de temps et les moyens adéquats pour promouvoir les ressources de Dogbo et le gouvernement non plus n'avait les moyens pour la construction de cette nouvelle institution qui venait d'être créée. Par conséquent, la solution, pour moins dépenser était de réincorporer Dogbo dans la sous-préfecture d'Athiémé afin qu'elle y reprenne encore son ancien statut d'arrondissement.

1- *J.O.R.D.*, 76^e année, N° 1 du 1^{er} janvier 1965, p.22.

2- *J.O.R.D.*, 76^e année, N°16 du 15 Juillet 1965, p.618.

C- Fermeture de la sous-préfecture de Dogbo en 1966

Est-elle liée à une mesure d'imprudence, de manque de prévoyance, ou de légèreté ? En effet, la création de la sous-préfecture de Dogbo n'était pas une fantaisie. Un désir sporadique manifesté. Mais la lecture d'un réel besoin des populations. La création de cette sous-préfecture était la bienvenue pour les populations qui rêvent d'un réel développement de Dogbo. Mais l'Etat n'avait pas les moyens de répondre convenablement à cette exigence. Ainsi décida-t-il de faire marche arrière.

En termes clairs, la lourde responsabilité de construction de Dogbo était aussi très difficile à porter pour l'Etat. Ce qui conduira la sous-préfecture de Dogbo à redevenir chef lieu d'arrondissement en 1966¹. Ainsi par décret N°235 P.R./MISDN du 27 mai 1966, les sous-préfectures de Dogbo, de l'Atlantique, de Klouékanmé et de Bohicon furent supprimées. L'article n°2 de ce même décret précise : « Après la suppression des sous-préfectures ci-dessus, les arrondissements de Dogbo et de Tchi relèvent du ressort territorial de la sous-préfecture d'Athiémé »². Dogbo connut ainsi une régression administrative.

L'Etat avait ainsi trouvé le moyen le plus facile de se libérer de la lourde charge de construction de Dogbo. Puisque, en tant qu'arrondissement, sa charge était plus facile à porter que celle d'une sous-préfecture.

En effet, une interrogation autour de la construction de Dogbo restait alors à clarifier. Elle était liée à l'opportunité ou non de faire de l'ancien arrondissement d'Athiémé, une sous-préfecture. Construire Dogbo, la laisser encore pour un peu de temps, l'opportunité était à définir, et c'était à cette recherche que se livrait l'Etat. C'est-à-dire, chercher le moment favorable pour construire véritablement Dogbo.

1- *J.O.R.D.*, 77^e année, N° 14 du 15 juillet 1966, P.566

2- *Ibidem.*

Ainsi, malgré les plaidoyers des membres du Conseil général du département, puisque c'était sous leur investigation que la sous-préfecture de Dogbo avait été créée, de même que celles de Bohicon, de l'Atlantique et de Klouékanmè furent supprimées suivant le décret libellé comme suit : « décret N° 235 P.R./ M.I.S.D.N., portant suppression des sous-préfectures de Dogbo, de l'Atlantique, de Klouékanmé et de Bohicon.

L'article 2 du même décret précise qu'après la suppression des sous-préfectures citées ci-dessus, les arrondissements de Dogbo et de Tchi relèvent du ressort territorial de la sous-préfecture d'Athiémé¹.

Dogbo revient encore à son état d'arrondissement dans la sous-préfecture d'Athiémé suivant ce décret.

Dans un procès verbal en date du 28 décembre 1964 issu de la décision des conseillers généraux du département du Sud-ouest devenu département du Mono, on lit le débat suivant expliquant clairement la difficulté économique qu'avait connue l'Etat à l'époque :

-M. ALLOSSE : « -je voudrais attirer l'attention du préfet sur le fait que voici : La sous-préfecture de Dogbo n'a plus de ligne téléphonique. Ce n'est pas normal, je demanderais au préfet s'il pourra nous donner des assurances sur ces questions téléphoniques ».

-Le gouvernement : « je crois que ce n'est pas le département qui s'occupera des lignes téléphoniques. Nous n'avons pas manqué de soulever la question devant le Ministre des finances, mais on nous demande toujours de faire des efforts pour que ces sous-préfectures fonctionnent. Nous avons commencé à faire les efforts et je crois aussi qu'ils doivent se faire à l'échelon national ».

1- J.O.R.D., 77^e année, N° 14 du 15 juillet 1966, P.566

-Mr SAKPONOU : « -M. le président, je remercie M. ALOSSE qui, au Conseil général a soulevé la question ayant trait à l'installation téléphonique, puisque, nous avons une séance de travail avec le Ministre des Travaux Publics, je donne l'apaisement au collègue et lui promets que pendant les travaux de la session budgétaire, il en résultera quelque chose. »

- le président : « Je vous remercie. Je remercie aussi M. ALOSSE qui me permet de faire cette mise au point surtout en présence du receveur départemental. Nous voudrions demander à nos députés de ne pas arrêter leur intervention sur Dogbo. Le budget départemental supporte tout ce que le budget national devrait payer. Si à l'avenir, on devra reparler dans cette salle d'agitation, ce sera pour traiter votre président d'agitateur parce que je m'opposerais de toutes mes forces à ce qu'incombe au budget départemental, ce qui est du ressort du budget national ».

-l'assemblée : « applaudissements »¹

On comprend à travers ces échanges la lassitude de l'Etat et son désengagement dans la construction de la sous-préfecture de Dogbo. Cette situation épuisait les conseillers généraux du département qui n'en pouvaient plus, car le budget départemental se substituait au budget national. Ainsi, les demandes montèrent tous azimuts vers la hiérarchie. Ne pouvant plus alimenter ces budgets liés au fonctionnement des sous-préfectures créées en 1964, puisque lui aussi asphyxié par des problèmes économiques et financiers, le gouvernement décide de leur suppression. Si le problème qui a conduit à cette décision, est un problème financier, le fait ne sera pas du tout reluisant pour Dogbo en devenant maintenant arrondissement. La charge de sa construction

1- P.V. de la séance de clôture du 28 décembre 1964 du Conseil général du Sud- Ouest : archives, préfecture Lokossa, Carton : P.V. Politiques, 1953-1990.

n'a pu être supportée par l'Etat et par conséquent, elle ne pourra pas non plus être supportée par le département, ou par la sous-préfecture d'Athiémé. En redevenant arrondissement, il reste encore léger et, pense-t-on, facile à porter. Ainsi se construisait Dogbo au détriment de la satisfaction de ses besoins de développement. En 1966, 1967, 1968, 1969 on ne pouvait plus entendre parler de la sous-préfecture de Dogbo. Le retard constaté de nos jours à Dogbo ne date pas du présent. Pour mieux comprendre l'état actuel de son développement et mieux la situer par rapport aux autres communes du Bénin, il est très important de revoir les pages de son histoire.

Mais se demander surtout quelles étaient les autorités qui l'ont administrée, les différentes structures qu'ils ont eu à installer ensemble avec le gouvernement depuis la création de l'actuelle sous-préfecture de Dogbo ; et déduire, en conséquence, que son retard était amorcé depuis longtemps.

CHAPIRE V : Les grandes étapes de l'histoire de l'administration de la région de Dogbo de 1970 à 1999.

A- La réouverture de la sous- préfecture de Dogbo en 1970.

La réouverture de la sous-préfecture de Dogbo a été un souhait vivement exprimé par les populations d'une part et par les leaders politiques ressortissant de Dogbo d'autre part, en l'occurrence feu Adrien Dégbey natif de Honton, arrondissement de l'actuelle commune de Dogbo.

En effet, si les sous-préfectures de Dogbo et de Klouékanmè ont été réouvertes avant celles supprimées par le même décret qu'elles, il y a lieu de se demander ce qui leur a valu cette prééminence sur les autres sous-préfectures supprimées à la même époque.

Certes, le Conseil présidentiel installé au pouvoir au Dahomey en 1970 avait provoqué des réformes administratives, mais il faut surtout noter l'influence de M. Adrien Dégbey dans cette réouverture de la sous-préfecture de Dogbo fermée en 1966.

En effet, avec Adrien Dégbey, membre influent de l'Union Démocratique du Dahoméenne (U.D.D.), proche collaborateur et ami de M. Justin Tometin Ahomadégbé, la réouverture de la sous-préfecture de Dogbo n'était pas une surprise. Ainsi, par décret N°70-139 C.P./M.I.S./D.A.I./A du 2 juillet 1970, la sous-préfecture de Dogbo a été rouverte¹. Par ailleurs M. Adrien Dégbey, ami du président M. Justin Tometin Ahomadégbé a beaucoup œuvré pour le rayonnement de la sous-préfecture de Dogbo. Né en 1918 à Dogbo, inspecteur de l'enseignement primaire, il avait occupé plusieurs postes ministériels au Dahomey.

1-J.O.R.D. 81^e année, N°19 du 15 août 1970, p .624.

Ainsi, il a été nommé d'abord ministre du Travail et des Affaires sociales du 11 septembre 1963 au 28 octobre 1963, soit 1 mois 17 jours ; puis ministre du Développement rural et de la Coopération du 25 janvier 1964 au 27 septembre 1965, puis du 27 septembre 1965 au 1^{er} décembre 1965, soit 1 an 10 mois 07 jours¹.

On peut l'affirmer que la création de la sous-préfecture de Dogbo, sa réouverture, la gendarmerie de Dogbo, l'Office des Postes et Télécommunications de Dogbo, l'agence du CARDER et même l'hôpital de Dogbo qui date de 1951 sont à son actif.

B- Les grandes avancées dans l'administration de la région de Dogbo de 1970 à 1989.

Avant la création en 1964 de la sous-préfecture de Dogbo, nos recherches nous ont permis de retrouver seulement deux structures qui sont antérieures à la création de la sous-préfecture de Dogbo en 1964 à savoir : l'école primaire de Tota créée en 1948 et la circonscription médicale créée en 1951².

1- Métinhoué (P.): 2004, *Répertoire des membres des gouvernements du Dahomey et du Bénin : mai 1957-avril 2001*, Cotonou imprimerie A.T.G., p.115.

2- Archives Dogbo. Au moment où nous nous sommes rendus au niveau de ces archives, c'était un taudis, un magasin de stocks de vivres et autres choses, où sont jetés ces documents, preuves de l'histoire de Dogbo. Jusqu'à ce jour, ces documents sont restés tels, image véritable d'un tas d'ordures.

Nous n'avons retrouvé aucun autre indice de service économique, social ou culturel. Les soins sanitaires d'urgence étaient donnés à Afanyan au Togo puisque la sous-préfecture actuelle était un arrondissement d'Athiémé, et Athiémé partage la frontière avec le Togo.(Voir Carte N°2 p.75.).

Après la création de la sous- préfecture de Dogbo en 1964, certaines structures administratives vont être installées dans le but de renforcer l'administration à Dogbo. Elles viendront compléter celles datant de l'époque coloniale.

Ainsi, dans le but de leur alléger la tâche et de susciter en eux le goût de l'école, la deuxième école primaire fut créée à Dogbo-Tota : l'école primaire de Zaphi en 1967. L'administration a commencé ainsi par s'installer à Dogbo pour le bonheur des populations.

En outre, en 1965, par décret N°193/P.C/D.G.N. du 26 mai 1965, la gendarmerie de Dogbo a été créée. L'article 1^{er} de ce décret stipule : « Il est créé à Dogbo, une brigade de gendarmerie dont le ressort territorial correspond à la circonscription de la sous-préfecture »¹.

Le premier chef de brigade de Dogbo s'appelait Michel DEBOUTO. Il a pris fonction dans la sous-préfecture le 15 juin 1965. Il a servi à Dogbo pour une durée de moins de six (6) mois, puisque le 20 novembre 1965, il fut appelé à un autre poste.

En 1966, on note une dotation de trois armes à canon à la sous-préfecture de Dogbo. Certainement cette dotation a lieu avant le 27 mai 1966, date de la fermeture de la sous- préfecture de Dogbo² ; puisque le document précise que la dotation est faite à la sous-préfecture de Dogbo, et non, à l'arrondissement de Dogbo, son nouveau statut dans la sous-préfecture d'Athiémé après sa fermeture en 1966.

1-J.O.R.D., 76^e année, N°15 du 1^{er} août 1965, P.657.

2-J.O.R.D., 77^e année, N°19 du 1^{er} octobre 1966, P.852.

Dans l'arrêté N°9 D.I. / DEL/ C.D. du 25 juillet 1966 rendant exécutoires les rôles des contributions diverses et taxes assimilées concernant l'année 1966¹, on lit : « Perception de Dogbo dans la sous-préfecture de Dogbo ». Une légèreté peut-être, puisque le 27 mai 1966, par décret, la sous-préfecture de Dogbo a été supprimée. On ne pourrait plus en parler au mois de juillet 1966. Mais nous notons néanmoins qu'il y a à Dogbo depuis 1966, la recette perception qui s'occupe des finances jusqu'aujourd'hui, dans l'actuelle commune de Dogbo et le CARDER créé en janvier 1969² dont le siège est à Lokossa. Son agence a été installée à Dogbo dans le but de promouvoir le développement rural en priorité des activités relevant du secteur primaire.

Comme on peut le comprendre, les actions du gouvernement à Dogbo avant la réouverture de la sous- préfecture en 1970 se limitaient seulement du point de vue administratif à un centre de santé datant de l'époque coloniale, à deux écoles primaires, à une gendarmerie, à une perception, à et une agence du C.A.R.D.E.R., le tout coordonné par la sous-préfecture et venant en aide à cette dernière quant à son administration.

Voilà de quoi était constituée l'administration de l'actuelle commune de Dogbo de l'indépendance en 1960 à 1970. Ceci pour une population d'un ressort territorial couvrant aujourd'hui trois communes : Dogbo, Toviklin, Lalo. (Voir Tableau n°2 ,p.82.).

1-*J.O.R.D.*, 77^e année, N°19 du 1^{er} octobre 1966, P.854.

2- *Archives Dogbo* telles que décrites précédemment

Par ailleurs, après la réouverture de la sous-préfecture de Dogbo en 1970 et durant toute la période révolutionnaire au Dahomey /Bénin (1972-1990), certaines structures plus importantes encore, ont été créées à Dogbo pour renforcer l'administration locale.

Ainsi, « en 1970, le 13 juillet, le Révérend Père André Bertout, représentant la congrégation des religieux Camilliens de France et le Docteur Dahouda Badarou, ministre des Affaires étrangères du Dahomey signèrent une convention qui consacra six ans plus tard, la création de l'Hôpital Saint Camille de Dogbo.»¹

En 1971, le premier collège, le collège d'Enseignement Moyen Général de Dogbo a été créé. Le premier Directeur du CEMG s'appelait M. Moïse DOUSSOVI. Ce collège était un collège à premier cycle depuis 1971 date de sa création jusqu'en 1994 où il a reçu l'autorisation d'ouvrir un second cycle avec le Directeur Jean Eudes JOHNSON².

En outre, la période de 1972 à 1989 a été plus florissante dans le sens de l'installation des structures administratives étatiques à Dogbo comparativement aux décennies précédentes, depuis l'indépendance jusqu'à cette époque de l'histoire de notre pays. La plupart des structures administratives actuelles de Dogbo, exceptées celles des périodes de 1960 à 1971 se retrouvent dans la période qui va de 1972-1989. La seule structure actuelle qui est venue compléter celles de cette période est le commissariat de Dogbo créé suivant l'arrêté N°984/M.I.S.D./ D.C./ DGPN/ D.A.P./ S.A. du 13 décembre 2002.³

1- HOUNNOU (A.), *la dragée et le charlatan*, auto-édition, dépôt légal : 3^e trimestre 2003, p. 130.

2- *Archives Dogbo* telles que décrites précédemment, op.cit.

3- *Archives Dogbo* telles que décrites précédemment, op.cit.

En outre, par arrêté N°105 M.J.L. du 16/ 08/ 1973, le tribunal de conciliation de Dogbo a été créé. Cet arrêté portait nomination des présidents titulaires et présidents suppléants des tribunaux de conciliation dans le ressort du tribunal de 1^{ère} instance de Lokossa. Ainsi Mahouto Ferdinand était nommé président du tribunal de conciliation de Dogbo dans le ressort du tribunal de 1^{ère} instance de Lokossa et Houmassè Alihonou, son suppléant¹. C'est ainsi qu'une autre structure administrative voyait le jour à Dogbo moins d'un an après le coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972. Par ailleurs, l'hôpital Saint-Camille dont la création fut annoncée par convention bilatérale entre la France et le Dahomey depuis le 13 juillet 1970 dans le sens d'alléger la peine des populations de Dogbo et de ses environs, et de donner un service de qualité en matière d'une amélioration de la santé des populations, l'hôpital Saint-Camille, tout flambant neuf fut inauguré en novembre 1976. C'est une initiative caritative et privée.² « L'hôpital était à cent pour cent autonome et comportait :un logement de l'équipe de base, un cabinet de consultation comprenant :une salle d'attente, un secrétariat, une salle d'examen, une salle de soins, un bureau de médecin, un vestiaire et des sanitaires ; une salle de radioscopie-graphie, un laboratoire, une pharmacie, deux salles d'opérations comportant : une salle de préparation pour le chirurgien, une salle de pré-anesthésie, une salle de réanimation, une salle de stérilisation du matériel, un bureau d'étude des dossiers des malades, un pavillon de 20 lits de chirurgie comportant 4 salles de 4 lits et 2 chambres de 2 lits, un pavillon de 20 lits de médecine, ajoutés aux services annexes à savoir : bureau de l'administration, du médecin-chef, les services de comptabilité, de cuisine, de buanderie... »³

1- *Rapport de synthèse : archives Lokossa, Carton, P.V. politiques, 1953-1990.*

2-HOUNNOU (A.), 2003, *la dragée et le charlatan*, Auto- Editions, p. 131.

3- HOUNNOU (A.), 2003, *la dragée et le charlatan*, auto-édition, p. 132.

« Les raisons du choix porté sur Dogbo sont d'ordre religieux, socio-économiques et géographiques. Cet hôpital a rayonné dans le temps jusqu'en 1983, où, pour des raisons obscures, on assista au départ des Camilliens. Ainsi, les problèmes s'accumulèrent et la qualité des soins fléchit. Du coup, les malades commencèrent à désertier les lieux en faveur du dispensaire, mais surtout des guérisseurs traditionnels qui virent leurs activités décuplées. »¹

Le 31 mars 1977, au cabinet du préfet M. Gomina SANNI MAMA s'était tenue une séance de travail qui a regroupé autour du préfet, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole entouré des experts coréens, le Secrétaire général de la province, le Secrétaire Exécutif du Conseil Provincial de la Révolution (C.P.R.), les Chefs de District, le Directeur du CARDER, les Secrétaires Exécutifs du Conseil Révolutionnaire du District (C.R.D.), les responsables du développement rural des districts et le responsable du CARDER chargé de l'action coopérative. Cette séance de travail a accouché de la création de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle (CLCAM) de Dogbo. Les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuelle sont des organes exécutifs des Comités Locaux de Crédit Agricole (C.L.C.A.) qui sont au niveau des districts. Elles sont des organisations coopératives mutuelles à gestion autonome et habilitées à faire des prêts aux coopérateurs membres. La CLCAM est un organe de financement destiné à soutenir les actions des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des artisans ruraux et des exploitants forestiers résidant dans son ressort territorial.

1-HOUNNOU (A.), 2003, *la dragée et le charlatan*, auto-édition, p. 134.

« Par mesure de prudence à observer au début de la création des caisses locales, il a été décidé d'attribuer seulement deux caisses au niveau de chaque district »¹. Les choix faits se présentaient comme suit :

Aplahoué: Commune d'Aplahoué
 Commune de Djakotomey
Klouékanmé : Commune de Djoto
 Commune de Houédogli
Dogbo: Commune de Tota
 Commune de Lalo
Bopa : Commune de Houéyogbé
 Commune de Dahè
Grand-Popo: Commune de Acodéha
 Commune de Djanglanmé

Ainsi, la CLCAM de Dogbo fut créée et devint fonctionnelle en 1978. En cette même année, la D.D.E. (Division de District de l'Enseignement) a été créée dans le but de coordonner les activités pédagogiques dans le district. Le premier responsable de cette division de l'Enseignement appelé aujourd'hui Circonscription Scolaire de Dogbo s'appelait M. Boniface AKINLOLA.

En 1979, dans une étude menée sur l'état des lieux de la province du Mono quant à son développement économique et social, on note une agence des postes et télécommunications à Dogbo, mais sans aucune cabine téléphonique. Le nombre de lignes en service était de douze dont quatre abonnés privés et sept abonnés officiels.²

Le même état des lieux montre qu'il n'y avait pas un service d'approvisionnement en eau et électricité à Dogbo. « Outre les villes de Lokossa et d'Athiémé, aucune commune urbaine de la province ne

1-P.V.de réunion du 31 Mars 1977 : Archives Lokossa, carton p.v. politiques, op. cit.

2-Deuxième plan régional de développement économique et social 1983-1987, Lokossa, sept.1982, p.21, archives Dogbo telles que décrites précédemment.

dispose d'un schéma directeur d'urbanisme. Seules les villes de Lokossa et Azovè sont équipées en électricité d'une part, et en eau d'autre part »¹.

En matière de santé, on a noté à Dogbo en 1982 dans le service du centre de santé, un médecin, quatre infirmiers d'Etat, trois sages femmes, quatre garçons de salle, quatre filles de salle, trois infirmiers adjoints, un Intendant de Contrôle de l'Administration (I.C.A.) et deux matrones. Au total vingt deux agents. Aujourd'hui, ce personnel est en régression dans le centre de santé de Dogbo, puisqu'on y compte seulement vingt agents, bien que d'autres services soient complétés : le service de vaccination et le service de laboratoire. Ces deux services regroupent cinq agents, trois au service de vaccination et deux au service de laboratoire. Il existe dans le centre un médecin, trois infirmiers d'Etat : deux femmes et un homme, trois aide- soignants au dispensaire, trois sages femmes d'Etat, quatre accoucheuses ou matrones agents contractuels de l'Etat et trois agents d'entretien : deux hommes et une femme. Au niveau de l'Enseignement maternel et de base en 1982, il y avait à Dogbo trente quatre groupes scolaires avec dix-sept à trois classes et dix-sept à plus de trois classes. Le nombre de salles de classes était de vingt-trois, toutes en matériaux définitifs. Le nombre d'instituteurs au total était de 141 avec 17 femmes.²

En 1982, il y avait toujours le seul CEMG créé depuis 1971 avec un seul cycle. Au cours de même année, notons, la construction du centre de santé d'Ayomi et la construction de la maternité de

1-*Deuxième plan régional de développement économique et social 1983-1987*, Lokossa, sept.1982, p.20, archives Dogbo telles que décrites précédemment.

2-Idem, p.92.

Lokogohoué dans l'arrondissement de Dogbo est construite¹. On note également la création de la brigade frontalière de Dédé et la construction de la maison du peuple de Dogbo aujourd'hui appelé Maison des Jeunes et de la Culture.¹

En 1987, le programme minimum d'investissement dans son bilan d'exécution a mentionné dans un rapport l'achèvement de l'unité villageoise de santé de Dogbo Ahomey, et de l'unité villageoise de santé de Hounsa dans l'arrondissement de Lokogohoué.

Toujours en 1987, il a été réalisé la construction de l'étang piscicole d'Agbédranfo dans l'arrondissement d'Ayomi et la construction du centre social appelé aujourd'hui Centre de Promotion Social (CPS)².

C- Grandes avancées dans l'administration de la région de Dogbo de 1990 à 1999

La période de 1990 à 1999 est une période marquante de l'histoire de notre pays. Elle est la période qui a succédé à la période révolutionnaire qui s'est achevée en 1989. Dans l'ensemble du pays la période d'après : celle de 1990 a été une période de reconstruction, pour une administration nouvelle.

Cependant, le pays étant plongé dans une crise économique grave à la fin de la période révolutionnaire, les grands travaux de construction d'infrastructures ne faisaient plus la priorité de l'autorité centrale à Dogbo. C'est pourquoi les preuves d'une prospérité économique, sociale et culturelle sont aussi difficiles à établir à Dogbo pendant cette période.

1-Deuxième plan régional de développement économique et social 1983-1987, Lokossa, sept.1982, p.92, archives Dogbo telles que décrites précédemment, op.cit.

2-Rapport de la conférence économique provinciale tenue les 18-19 et 20 février 1987 à Lokossa ,archives Dogbo, p.43.

Néanmoins les administrateurs c'est-à-dire les sous- préfets ont été régulièrement nommés à Dogbo pour la bonne administration de la sous préfecture. Ceux-ci se sont efforcés à consolider les acquis de leurs prédécesseurs.

En effet, administrer n'est pas forcément construire un édifice public. La gestion de l'état civil des populations importe elle aussi. C'est à cela, nous pensons que les administrateurs de l'ère du renouveau démocratique à Dogbo se sont accrochés. C'est ainsi qu'il convient d'étudier l'œuvre des différents chefs d'arrondissement et sous-préfets de Dogbo de 1960 à 1999.

CHAPITRE VI : Les œuvres des différents Chefs d'arrondissement et Sous-préfets de Dogbo de 1960 à 1999.

A- De la création de l'arrondissement, puis de la sous-préfecture de Dogbo jusqu'à sa fermeture en 1966.

A l'indépendance de notre pays en 1960, l'actuelle commune de Dogbo était un arrondissement d'Athiémé¹.

M. Pascal DAN, le premier Sous-préfet avait d'abord conduit la destinée de Dogbo en tant que arrondissement d'Athiémé puis, sa destinée en tant que sous-préfecture. Il reste encore la première personnalité qui avait administré Dogbo à sa création dans son statut d'arrondissement, puis de sous-préfecture. Nos recherches nous ont permis de le retrouver comme le premier chef de l'arrondissement de Dogbo. En effet on lit que : « Par décret du président du conseil, chef du gouvernement en date du 20 octobre 1964, M. Pascal DAN précédemment percepteur à la sous-préfecture de Sakété, est nommé chef de l'arrondissement de Dogbo. »²

Par ailleurs, à la création de la sous-préfecture de Dogbo en 1964, M. Pascal DAN avait été confirmé Sous-préfet . Dans les décrets portant nominations N°200 P.C./D.A.I./P., on lit ce qui suit : « Par décret du président du Conseil » en date du 3 juin 1965 ,M.DAN Pascal, précédemment chef d'arrondissement de Dogbo est nommé Sous-préfet de cette localité pour compter du 9 janvier 1965.³

1-J.O.R.D.,71^e année, N°27 du 1^{er} novembre 1960, p.p.678,679.

2-J.O.R.D.,75^e année, N°26 du 15 novembre 1964 p.772

3-J.O.R.D., 76^e année, N°16 du 15 juillet 1965, p. 618.

M. Pascal DAN s'est beaucoup donné pour le développement de cette sous-préfecture nouvellement créée, que les moyens n'ont pas du tout accompagnés. Le Sous-préfet Pascal DAN a fait de la sécurité des populations de Dogbo, sa plus grande préoccupation, autant que le gouvernement. Ainsi, le 26 mai 1965, la gendarmerie de Dogbo a été créée.¹

Le sous- préfet M. Pascal DAN s'est investi pour que le 15 juin 1965, deux semaines environ après la signature du décret portant création d'une brigade de gendarmerie à Dogbo le chef de brigade Michel DEDOUTO puisse prendre fonction.²

M. Pascal DAN avait passé le témoin à Bruno Jean Marie MEGNASSAN qui avait assumé son intérim après son affectation. Cette nomination est portée au décret N°65-151P.C./S.G.G., qui dit : « Par décret du président du conseil, chef du gouvernement en date du 21 avril 1965 ; M. Bruno Jean Marie MEGNASSAN, précédemment adjoint au sous-préfet de Bopa, est nommé Sous-préfet par intérim de Dogbo, en remplacement de DAN Pascal qui a reçu une affectation. »¹. Le même décret précise que M. DAN Pascal, précédemment sous-préfet de Dogbo, est nommé sous-préfet de Boukoumbé.

Dans le décret N°44 P.R./M.I.S./D.A.I./P. en date du 21 février 1968 rapportant certaines dispositions et portant nominations, on lit ce qui suit : « Par décret du président de la République, M. Sylvère DIOGO, précédemment chef de l'arrondissement de Dogbo est nommé chef de l'arrondissement de Ouèdèmè (sous-préfecture de Savalou) en

1-*J.O.R.D.*, 76^e année, N°15 du 1^{er} août 1965, p. 657.

2-Nous précisons cette prise de fonction rapide comme une prouesse du 1^{er} sous-préfet de Dogbo à sa création, puisque le 13 décembre 2002 lorsque l'arrêté a été pris pour la création d'un commissariat de police à Dogbo, le 1^{er} commissaire YEHOUESSI Max Jules a pris fonction le 23 octobre 2007, environ cinq ans après la signature de l'arrêté.

remplacement de M. Stéphane AKIBODE, appelé à d'autres fonctions.

Ce même décret précise que M. Stéphane AKIBODE précédemment chef de l'arrondissement de Ouèdèmè est nommé chef de l'arrondissement de Dogbo² (Sous-préfecture d'Athiémé).

Ces deux nominations ont été confirmées dans un autre numéro du Journal Officiel. Il s'agit des décrets portant nominations N°192 P.R./M.I.S./D.A.I./P. libellé comme suit : « Par décret du président de la République en date du 13 juillet 1968, sont et demeurent rapportés les dispositions du décret N°44 P.R./M.I.S./D.A.I. du 21 février 1968 portant nomination du M. Sylvère DIOGO et Stéphane AKIBODE en qualité de chefs d'arrondissement de Ouèdèmè (sous-préfecture de Savalou) et de Dogbo (sous-préfecture d'Athiémé). Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.³

B- De la réouverture de la sous-préfecture en 1970 à la fin de la période révolutionnaire en 1989.

A la réouverture de la sous-préfecture de Dogbo en 1970, ASSOGBA Michel est nommé sous-préfet à Dogbo. Il a servi dans la sous-préfecture de Dogbo pendant deux ans, de 1970 à 1972. Il a pris le témoin à M. Stéphane AKIBODE à la tête de la sous-préfecture de Dogbo car le 02 juillet 1970, Dogbo redevenait sous-préfecture. Ce statut de sous-préfecture lui a été conféré par le décret N°70-139 P.C./M.I.S./D.A.I./A., du 2 juillet 1970, rapportant en ce qui concerne les

1- *J.O.R.D.* 76^e année, N°11 du 1^{er} mai 1965, p.461.

2-*J.O.R.D.*, 79^e année, N°07 du 1^{er} avril 1968, p.293.

3-*J.O.R.D.*, 79^e année, N°18, du 15 Août 1968, p. 588.

sous-préfectures de Dogbo et de Klouékanmè (Départements du Mono), les dispositions du décret N°235 P.R./M.I.S.D.N. de 27 mai 1966 qui fermait la sous-préfecture de Dogbo.¹

Ainsi par décrets portant nominations N°70-164 C.P./M.I.S. on lit ce qui suit : « Par décret du président du Conseil Présidentiel, chef de l'Etat, chef du Gouvernement, en date du 15 juillet 1970, M. Michel ASSOGBA, instituteur, en service à Ouidah est nommé Sous-préfet de Dogbo.² Cet dernier a surtout milité pour le secteur éducatif dans la sous-préfecture. Ainsi en 1970, l'Ecole Primaire Publique da Lokogohoué a été créée et en 1971, le premier collège de Dogbo, le Collège d'Enseignement Moyen Général CEMG. A partir du 15 novembre 1972, M. Robert Gangbè GUEDOU, avait pris la tête de la sous-préfecture de Dogbo. Il est nommé suivant les décrets portant nominations N°72-297 du 15 novembre 1972 qui stipulent : « M. Robert Gangbè GUEDOU, contrôleur des services financiers précédemment sous-préfet d'Abomey, est nommé sous-préfet de Dogbo, en remplacement de Michel ASSOGBA, remis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale ». ³ Il a œuvré en tant que patriote révolutionnaire, à la création du tribunal de conciliation de Dogbo dans le ressort du tribunal de première instance de Lokossa. Il a travaillé ensemble avec les nommés MAHOUTO Ferdinand, président du tribunal de conciliation de Dogbo et son suppléant Alihonou HOUNMASSE.

A partir du 8 mars 1974, M. Nestor GUEDENON avait pris la tête

1-J.O.R.D., 81^e année, N°19 du 15 Août 1970, p.624

2-J.O.R.D., 81^e année, N°18 du 1^{er} Août 1970, p.515

3-J.O.R.D., 83^e année, N°24, du 1^{er} décembre 1972, p.939

de l'administration de la sous-préfecture de Dogbo. Il a été consacré à ce poste suivant le décret N°74-63 de 8 mars 1974 libellé comme suit : « par décret du président de la République, chef de l'Etat, chef de Gouvernement, le Conseil des Ministres entendu, M. Nestor GUEDENON, instituteur suppléant est nommé chef du district de Dogbo, province du Mono.¹

L'on parle ici de province puisqu' en 1974, l'ordonnance N°74-7 du 13 février 1974 portait réorganisation de l'administration territoriale. Ainsi en son article 2, elle stipule : le pays est désormais divisé en province, district, commune urbaine ou rurale, quartier de ville et village.² Cette ordonnance a été annulée plus tard au profit du décret N°78-356 du 30 décembre 1978, portant limites et dénomination des circonscriptions administratives, ainsi libellé :

« Le Président de la République chef de l'Etat chef du Gouvernement,

Sur proposition du ministre délégué auprès du président de la République, chargé de l'intérieur, de la sécurité et de l'orientation nationale ;

Les assemblées locales entendues ;

Le conseil des ministres entendu, en sa séance du 18 octobre 1978,

Décète :

Article1 –la dénomination des six provinces de la République du Bénin est maintenue comme suit :

1° province de l'Ouémé

2° province de l'Atlantique

3° province du Mono

4° province du Zou

1- J.O.R.B. 85^e année, N°8 du 15 avril 1974, p.453

2- J.O.R.D., 85^e année, N°23 du 1^{er} novembre 1974, p.1075.

5° province du Borgou

6° province de l'Atacora.

Article 2 : chaque province est divisée en districts urbains, ruraux ou lacustres et subdivisée en communes urbaines, rurales ou lacustres.

Le tableau annexé au présent décret définit le ressort territorial des districts et des communes »¹: (Voir tableau N°3, p.83, et la carte N°3, p.76.). M. Nestor GUEDENON, avait passé un semestre et quelques jours à la tête du district de Dogbo. Après ce court passage à la tête du district de Dogbo, il fut remplacé en novembre 1974 par M. Firmin Grégoire SACRAMENTO. Ce dernier fut nommé Chef de district suivant les décrets portant nominations N°74-248 du 26 septembre 1974, libellé comme suit : « Par décret du président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, le conseil des ministres entendu, M. Firmin Grégoire SACRAMENTO est nommé chef du district de Dogbo ».²

Ce dernier avait servi dans le district de Dogbo jusqu'au 30 juillet 1975, date à laquelle il avait été remplacé par le camarade Bernard TIOMON, nommé suivant les décrets portant nominations N°75-164 libellé comme suit : « Par décret du président de la République, chef de l'Etat, chef de gouvernement, le Conseil des Ministres entendu, en date du 30 juillet 1975, le camarade Bernard TIOMON BOCO, instituteur, est nommé chef du district de Dogbo ».³

Monsieur Bernard TIOMON BOCO, après plus d'un an passé à la tête du district de Dogbo avait été appelé à d'autres fonctions, et remplacé par le camarade Célestin BOCO nommé par décret N°76-120 du 3 mai 1976, libellé comme suit : « Par décret du président de

1- J.O.R.P.B. ,90^e année, N°3 du 1^{er} février 1979. p.42 ,43

2- J.O.R.P.B., 85^e année, N°23 du 1^{er} novembre 1974, p.1075.

3- J.O.R.P.B., 86^e année N°26 du 15 novembre 1975, p.882.

la République, chef de l'Etat, chef de gouvernement, le Conseil des Ministres entendu, le camarade Célestin BOCO, professeur de Collège d'Enseignement Moyen Général, est nommé chef du district de Dogbo en remplacement du camarade Bernard TIOMON, appelé à d'autres fonctions ».¹

Les 13-14-et 15 avril 1976, sous la recommandation du Sous-préfet BOCO, le Secrétariat Exécutif du Conseil Provincial de la Révolution (C.P.R) a fait une tournée dans tous les districts de la province du MONO. Cette tournée avait réuni tous les membres des Conseils Révolutionnaires de District (C.R.D.), des Comités Révolutionnaires d'Administration du District (C.R.A.D.), tous les Maires, tous les responsables à la production des Conseils Communaux de la Révolution (C.C.R.), tous les premiers responsables C.R.D. des localités. Elle avait pour but d'expliquer la nécessité d'engager la lutte pour la production, recenser les problèmes que les militants rencontrent sur le terrain, proposer des solutions et enfin soumettre aux militants un plan d'organisation afin que la tâche de production soit accomplie par chacun, sans qu'il soit précocement épuisé.

En ce qui concernait l'organisation de ce travail, il s'agissait de recenser dans chaque village tous les bras valides, de les répartir par groupes de quatre pour former dans chaque village quatre équipes de travail. La première était affectée au champ du village, la deuxième travaillait sur le champ de la commune, la troisième équipe sur le champ de district et la quatrième équipe sur le champ de la province², une organisation rationnelle du travail.

1- *J.O.R.P.B.* 88^e année, N°6 du 15 mars 1977, P.148.

2- *Tournée des treize quatorze et quinze avril 1976, rapport de synthèse du conseil provincial de la révolution* : archives Lokossa, op.cit.

Le sous-préfet TIOMON BOCO Bernard a laissé la place à BOCO Cyprien Célestin qui a pris fonction dans la sous-préfecture le 03 mai 1976. Il avait été nommé suivant le décret N°76-120 en date du 03 mai 1976 libellé en ces termes : « le camarade Célestin BOCO, professeur de collège d'enseignement moyen général est nommé chef du district de Dogbo, en remplacement du Camarade Bernard TIOMON appelé à d'autres fonctions »¹.

Durant son séjour à la tête du district de Dogbo, il a participé à la formation des Maires, des membres des Secrétariats Exécutifs des C.R.D., du C.P.R. qui s'était tenue au CEMG Lokossa .C'était une formation militaire idéologique et administrative avec initiation à l'alphabétisation des participants. Cette formation a duré sept jours et avait connu la présence de cent vingt participants.²

Le 31 mars 1977, le sous-préfet BOCO Cyprien Célestin a pris part à une séance de travail qui s'était tenue au cabinet du préfet, monsieur Gomina SANNI MAMA. Cette séance a accouché de la création de la caisse locale de Crédit Agricole Mutuelle à Dogbo. Le chef de district BOCO Cyprien, a pris une part active au débat pour le choix du district de Dogbo, puisque c'était le 2^{ème} point de l'ordre du jour de cette séance : le choix des communes où seront implantées les CLCAM.

Après lui, monsieur Ali HOUDOU a été nommé à Dogbo par décret portant nomination N°78-142, énoncé comme suit : « Par décret du président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, le conseil des ministres entendu, en date du 05 juin 1978, sont nommé dans les fonctions ci-après les personnes dont les suivent :

Province du Mono :

1-J O R P B. 88^e année, N°6 du 15 mars 1977, P148.

2- P.V. du mercredi 28/07/1976, séance de travail au cabinet du préfet :archives Lokossa, op.cit.

-Chef du district rural de Dogbo : Camarade HOUDOU Ali »¹.

Ce dernier quittait la tête du district de Dogbo le 9 juillet 1980. Plusieurs réalisations dans le district sont à son actif. Ainsi, à la séance de travail du 31 mars 1977, la proposition a été faite d'installer deux CLCAM dans le district de Dogbo, une dans la commune de Tota et l'autre dans la commune de Lalo. Cette proposition a été effective en 1978. Le service a commencé ses activités sous la diligence de M. HOUDOU Ali.

Dans le cadre de la lutte contre le vol, le Chef de district Ali HOUDOU, ensemble avec des délégations du C.P.R. dont le responsable à la sécurité ont organisé des tournées dont celles effectuée du 12 au 17 février 1979. Ces tournées avaient pour but de sensibiliser les populations contre le vol et autres délits.²

Il a également œuvré pour la création du centre d'éveil des enfants cette même année-là. Il a aussi élaboré le schéma de l'électrification de Dogbo. En effet, l'électrification du district de Dogbo était l'une des plus importantes priorités du Chef de district Ali HOUDOU. « A une réunion du C.R.A.D. tenue le dix sept septembre 1979, le camarade responsable du développement rural se posait la question de savoir quelle garantie pouvait-on donner à la Banque Commerciale du Bénin avant de prêter de l'argent pour l'électrification de Dogbo. A propos de cette inquiétude, le camarade chargé de l'économie et des finances était invité à répondre. Ainsi rassurait-il que le district pouvait supporter les dépenses en une durée de deux ou trois ans, mais sur des procédures qui seront clarifiées par écrit, précisait-t-il. »³

1-J O R P B, 89^e année, N°15 du 15 juin 1978, p.203.

2-P.V. de la session extraordinaire du Conseil Provincial de la Révolution : archives, préfecture Lokossa , op.cit.

3-P.V. de la réunion hebdomadaire du CRAD de Dogbo élargie au secrétariat exécutif du C.R.D. tenu le 27 Février 1978 : archive Lokossa, op. cit.

Après Ali HOUDOU, Moudachirou BELLO a été nommé chef du district de Dogbo, par décrets portant nominations N°80-203, énoncé en ces termes : « Par décrets du président de la République, chef de l'Etat, président du conseil exécutif national, en date du 23 juillet 1980, le comité permanent du Conseil exécutif national entendu, en sa séance du 9 juillet 1980, sont nommés dans les fonctions ci-après, les personnes dont les noms suivent :

Province du Mono :

-Chef du district rural de Dogbo : camarade Moudachirou BELLO.»¹ Le camarade BELLO Moudachirou s'est beaucoup investi dans le domaine de la santé et de l'éducation. Ainsi dans le domaine de la santé en 1982, on a noté dans le service du centre de santé du district: un médecin, quatre infirmiers d'Etat, trois sages-femmes, quatre garçons de salle, quatre filles de salle, trois infirmiers adjoints, un Intendant de Contrôle de l'Administration (I.C.A.) et deux matrones. Vingt-deux agents au total.²

Plusieurs mesures sanitaires sont aussi à son actif en particulier la prise de mesures concernant les frais de consultation à la circonscription médicale et à la maternité de Dogbo. Il avait décidé qu'au dispensaire, les malades verseraient 25F et à la maternité les femmes paieraient 25F pour les consultations prénatales, et 200F à l'accouchement.

1- *J.O.R.P.B.* 92^e année, N°5 du 1^{er} mars 1981, p.89.

2- *Archives Dogbo*, op.cit.

En effet, pour inciter les femmes à accoucher à la maternité, il décida que celles qui accoucheraient à la maison, dans une zone sans maternité paieraient 600F et celles ayant accouché à la maison, là où il y a une maternité paieraient 1000F.¹

Dans le domaine de l'éducation, il a œuvré pour la construction des salles de classes dans le CEMG de Dogbo. Il a aussi œuvré pour la construction du centre de santé d'Ayomi et la maternité de Lokogohoué, la création de la brigade frontalière de Dédé et la maison du peuple de Dogbo aujourd'hui appelée maison des jeunes et de la culture de Dogbo.

Deux ans après sa prise de fonction, il a procédé à l'inauguration du marché de Dédé le 17 juillet 1982. Le 16 avril 1983, il a procédé à l'inauguration du magasin « GBENONDJOU » et le 30 décembre 1983, l'inauguration de la mairie de Tota. Il a aussi œuvré pour la construction du parc automobile de Dogbo qui fut inauguré le 18 Mai 1984. Moins d'un an après, sont inaugurés le 25 avril 1985 deux centres communaux de santé : le C.C.S de Madjrè et celui de Dédé. Grâce à son dynamisme, le district a bénéficié d'une centrale téléphonique qui fut inaugurée le 17 janvier 1986.²

Par ailleurs, il a œuvré pour l'achèvement de la construction de l'Unité Villageoise de Santé: U.V.S de Dogbo-Ahomey dans l'actuel arrondissement de Tota, la construction de l'étang piscicole d'Agbédranfo dans l'arrondissement d'Ayomi et la construction du Centre social de Dogbo³. A la lumière de ces informations, il est notoire que son travail dans le District rural de Dogbo a été couronné de beaucoup de

1- P.V. de la session extraordinaire du C.R.D. de Dogbo le samedi 20 septembre 1980 : archive Lokossa.

2- Archives Dogbo, op.cit.

3- Archives Dogbo, op.cit.

succès. On peut aussi affirmer que son mandat passé à la tête du District de Dogbo a été le mandat des "inaugurations".

Par ailleurs, la période suivante, celle d'après 1990 suscite beaucoup d'intérêt au Bénin. Elle reste vivace dans le cœur de plusieurs Béninois : la période d'après la Conférence des Forces Vives de la Nation, ouvrant la voie du renouveau démocratique dans notre pays. En effet, il serait très intéressant de se demander ce que cette période jusqu'en 1999, a apporté à Dogbo ? Qui ont été les nouveaux administrateurs de Dogbo pendant cette période ?

C- De 1990 à la promulgation de la loi sur l'organisation des communes en 1999 en République du Bénin.

De 1990 à 1995, avec le retour aux sous-préfectures suite aux décisions issues de la Conférence des Forces Vives de la Nation, M. Grégoire ZINKPE avait été la nouvelle personnalité nommée à la tête de la sous-préfecture de Dogbo. Il le fut par décrets portant nominations N°91-208 libellé comme suit : « Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 22 juin 1991, sont nommés Chefs de Circonscriptions urbaines et Sous-préfets, les personnes dont les noms suivent : département du Mono :

Sous-préfet de Dogbo : M. Grégoire ZINKPE»¹. Après quatre années et un trimestre d'exercice, M. Grégoire ZINKPE a cédé la place à M. Christophe T. GBEDAH à la tête de la Sous-préfecture de Dogbo. M. Christophe T. GBEDAH avait été nommé à la tête de la sous-préfecture de Dogbo suivant les décrets portant nominations N°95 -272 libellé comme suit : « Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres entendu, en sa séance

1-J.O.R.B., 102^e année, N°14 du 15 juillet 1991 P.622, 623.

du 9 septembre 1995, le conseil des ministres entendu, sont nommés chef de circonscription urbaines et sous-préfets, les personnes dont les noms suivent :

Département du Mono :

-sous-préfecture de Dogbo : Christophe GBEDAH »¹

Il va poursuivre l'œuvre de construction entreprise par ses prédécesseurs jusqu'au 11 juillet 1996. Ainsi, M. Epiphane C. AVIMADJE, après le 11 juillet, précisément le 12 juillet 1996, va prendre la tête de l'administration de la sous-préfecture de Dogbo. Il avait été nommé par décrets portant nominations, le décret N°96-286 libellé comme suit : « Par décret du président de la République, chef de l'Etat chef du gouvernement, en date du 11 juillet 1996, le conseil des ministres entendu en sa séance du 3 juillet 1996, sont nommés chefs de circonscriptions Urbaines et sous-préfets, les personnes dont les noms suivent :

Département du Mono :

-sous-préfecture de Dogbo : M. Epiphane Cokou AVIMADJE ».²

Après plus de deux ans et un semestre qu'il avait passés à la tête de la Sous préfecture de Dogbo, le Gouvernement a jugé utile de le remplacer par un autre administrateur en la personne de M. Grégoire ATIGOSSOU. Ce dernier est nommé Sous-préfet de Dogbo par décret portant nomination N°99-81 énoncé comme suit : « Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 12 février 1999, le conseil des ministres entendu, en sa séance du 16 octobre 1998, sont nommés chefs de circonscriptions urbaines et

1- *J.O.R.B.* 106^e année, N°24 du 15 décembre 1995, p.756.

2- *J.O.R.B.*, 107^e année N°18 du 15 septembre 1996, p.557.

sous-préfets, les personnes dont les noms suivent : Département du Mono :

-Sous-préfecture de Dogbo : M. Grégoire ATIGOSSOU ». ¹

M. Grégoire ATIGOSSOU reste dans l'histoire de l'administration de Dogbo, l'avant dernier Sous-préfet. La dernière, nommée le 04 février 2002 s'appelle madame AVANDE Marcelle Laure. En effet, ils avaient été nommés à un moment où le vent de la décentralisation soufflait déjà sur le pays. Ainsi, s'étaient-ils employés l'un et l'autre à préparer la décentralisation dans la sous-préfecture de Dogbo jusqu'aux élections communales en 2003.

1-J.O.R.B, 110^e année N°12 du 15 juin 1999.,p.p. 474 ,475 .

TROISIEME PARTIE : IMPACT DES REFORMES

ADMINISTRATIVES SUR LES POPULATIONS DE DOGBO DE 1960 A 1999.

Le développement n'est pas un fruit du hasard. Mais il se pense, se conçoit et est mis en application par des actions muries en vue de développer, de valoriser ou de promouvoir un secteur ou un milieu. Toutes les actions de l'Etat ont pour but de promouvoir le développement.

Le concept de développement global n'est pas facile à cerner. En effet, les expressions suivantes : développer, faire développer ou encore, accompagner le développement,... revêtent un dur labeur qu'on ne doit jamais négliger. Même si l'enjeu du développement est complexe et difficile, nous sommes tenus de nous y attacher.

Des décisions de développement certes ont été prises en faveur de Dogbo, mais elles n'ont pas donné les fruits escomptés. En effet, leurs impacts que nous allons aborder dans cette dernière partie de notre travail vont nous permettre de connaître d'abord, les conséquences de ces décisions sur la vie des populations de Dogbo à la création de ces structures administratives jusqu'aujourd'hui, ensuite, les limites de ces actions du gouvernement et enfin, ce qui devrait être fait, ou reste à faire, dans l'actuelle commune de Dogbo pour le bonheur de ses populations. De peur que, certaines de nos actuelles communes à l'instar de Dogbo ne soient pas trop en retard pour constituer après, des pas abimés dans le maillon du développement et au pire des cas, ne deviennent des poches de pauvreté où séviront les maladies qui se répandront sur l'ensemble du territoire.

En dépit de tout, si nous privilégions le développement de certaines localités, de certains milieux, de certaines régions par rapport à

d'autres sur fonds de régionalisme, dans un pays où il existe plus de soixante dix huit ethnies, soyons prêts demain, à accepter la responsabilité, si le pire arrivait dans le pays, suite à ces différences et inégale répartition des richesses du pays.

Que peuvent les populations de Dogbo sans l'aide et le soutien de l'Etat ? Dogbo n'a-t-elle pas des potentialités énormes, des ressources humaines à promouvoir ?

Certes, le Bénin n'a pas de gros moyens et le peu que le gouvernement a fait à Dogbo et leurs différentes répercussions méritent d'être soulignées.

Chapitre VII : Impact des reformes administratives sur les populations de Dogbo de 1960 à 1972

A- Au plan politique

La création de la Sous-préfecture de Dogbo en 1964 a favorisé une coordination beaucoup plus poussée des différentes activités rurales exercées par les populations de Dogbo. La classe rurale a bénéficié ainsi d'une administration plus rapprochée d'elle. La distance ne constituait plus une barrière pour poser ses problèmes à la hiérarchie compétente. Elle était pour le mieux plus raccourcie par rapport à Athiémé pour les populations de Dogbo.

Les sensibilisations sont aussi plus aisées et les populations peuvent sortir massivement et participer aux sensibilisations et aux réunions qui les concernent.

En effet, plus nous sommes éloignés de l'administration de tutelle, plus nous nous sentons indépendants, plus, moins engagés, et plus encore, nous ne travaillons pas. Le fait de rapprocher l'administration des administrés est porteur de progrès.

Ainsi, avec la nomination d'un sous-préfet à la tête de l'ancien arrondissement d'Athiémé, le regard de l'autorité était plus porté sur les populations et sur leurs différentes activités que par le passé. Les paysans étaient plus rassurés quant à la prise en compte réelle de leurs différents besoins. Les problèmes récurrents dans la sous-préfecture comme les litiges de parcelles ont été réglés surtout avec la création de la gendarmerie de Dogbo. La création de cette structure chargée de la sécurité a résolu beaucoup de problèmes surtout ceux liés aux problèmes fonciers. La terre constitue la première ressource des populations de Dogbo puisque, le secteur primaire, jusqu'aujourd'hui, occupe plus de 70% de la population selon les estimations données par

la mairie de Dogbo dans le Plan de Développement Communal : P.D.C. 2003-2007.

Par ailleurs, une autre affaire aussi importante que celle de terre à Dogbo était le mariage. Si le genre féminin dépasse aujourd'hui le genre masculin de 4% au Bénin, avec la génération des hommes des années 1960 jusqu'à 1970/1980, la femme était rare et les mariages difficiles à réaliser. Les mariages de voisinage que nous observons aujourd'hui, étaient rares à l'époque.

Il fallait souvent parcourir des dizaines de kilomètres avant de rencontrer sa future épouse. Ceci, après plusieurs négociations avec des dots qui s'élevaient très chères. En conséquence, les enlèvements de femmes étaient très fréquents à Dogbo comme dans tout le Couffo actuel. La femme était à rechercher comme de l'or. Du coup, les kidnappings de femme, les mariages forcés, les enlèvements de jeunes filles et de femmes d'autrui étaient légions dans la commune.

La gendarmerie a joué un grand rôle dans ce sens. Elle a favorisé le retour chez soi de plusieurs filles enlevées, tranché les cas de plusieurs séparations et divorces, réglé des affaires de litiges de parcelles et restitué beaucoup de femmes enlevées à leurs maris. Elle a appliqué le droit et la justice.

B- Au plan économique

La structure la plus importante pour les activités rurales qui a vu le jour pendant cette période de 1960 à 1972 à Dogbo est le CARDER / Mono avec son agence de Dogbo créée en 1969. Le but du CARDER était de promouvoir les activités du monde rural en soutenant l'initiative des paysans. Toutes les initiatives du gouvernement pour le développement du monde rural étaient relayées par le CARDER à Dogbo. Cette structure est nécessaire pour les populations de Dogbo qui sont à plus de 70% dans le monde rural jusqu'aujourd'hui selon les statistiques de la Mairie de Dogbo. Les paysans ont longtemps été

encouragés et stimulés à la production. Le gouvernement leur vient en aide à travers plusieurs opérations. Ces opérations comme on le voit encore aujourd'hui ont été des opérations de distributions des intrants, de supervision et d'entretien des champs avec l'aide des agents d'encadrement technique, le lancement des campagnes cotonnières et l'achat du coton des cotonculteurs.

Le coton longtemps produit à Dogbo n'a jamais été transformé par la moindre industrie ou usine locale. D'où l'état piteux du secteur secondaire à Dogbo. En effet, en dehors de l'artisanat d'art qui est très florissant à Dogbo, aucune industrie alimentaire, ni de production de biens n'a jamais fonctionné à Dogbo depuis les indépendances à ce jour. L'industrie fonctionnelle malheureusement est l'industrie du bois.

Par ailleurs, un développement harmonieux et durable en effet exige que tous les secteurs d'activités de la vie économique soient pris en compte.

Parlant du secteur tertiaire, nous constatons aussi un déficit dans les infrastructures de services. Bien que le commerce informel domine le tertiaire à Dogbo, les services étatiques dans la période de 1960 à 1970 ont été la perception créée à Dogbo en 1966 et la poste en cette même année. Avec la création de ces deux structures, les opérations économiques ont été améliorées, les correspondances ont été rendues plus fluides et les opérations de paie des fonctionnaires de l'Etat dans la sous-préfecture, plus aisées. Mais qu'est-ce qui a profité aux populations au plan socioculturel ?

C- Au plan socioculturel

L'amélioration des conditions sociales et culturelles n'a pas été négligeable pendant cette période à Dogbo. En effet, l'école primaire de

Zaphi qui est venue compléter celle de Tota créée depuis 1967¹, ont relevé le niveau d'instruction dans la sous-préfecture. L'instruction doit être et demeurer une priorité de l'Etat. C'est ce que souligne justement l'écrivain poète La Fontaine en ces termes : « Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne. ».

Par ailleurs, les conditions de vie sociale des populations de Dogbo se sont améliorées avec la création de la gendarmerie. En effet, avec l'arrivée de cette structure administrative de sécurité, la confiance est née dans le cœur de la population. Ainsi, la panique qu'inspirent les voleurs s'est dissipée, et la population est plus confiante dans ses initiatives.

En outre, le respect de la loi a commencé par s'imposer dans le quotidien de la population à cause de la présence des forces de l'ordre. En conséquence, un changement de comportement s'est imposé.

De même, avec la création du service des recettes et perception en 1966, une quiétude est née dans le cœur des fonctionnaires. C'est ainsi que les prestations offertes par l'agence du CARDER ont permis aux populations de relever leurs revenus et du coup, leurs conditions de vie. Mais qu'en est-il de la période de 1970 à 1990 ?

1- Archives Dogbo, op. cit.

CHAPITRE VIII : Impact des réformes administratives sur les populations de Dogbo de 1972 à 1989

A- Au plan politique

L'effervescence politique constitue ce qui a le plus caractérisé la période de 1972 à 1989 au Bénin. En effet, à partir de 1972, la révolution marxiste-léniniste va faire son entrée au Dahomey et va embraser toutes les couches de la population. Elle s'est élargie vers les masses populaires c'est-à-dire le peuple tout entier.

En effet, le peuple s'est vu donné un rôle primordial dans l'administration des affaires de la Nation. C'est ainsi qu'à Dogbo et partout au Bénin, la vie politique a été mouvementée et agitée.

Les masses laborieuses selon les termes de la révolution pour désigner les citoyens, se sont vues donner une éducation citoyenne socialiste. Partout les valeurs citoyennes ont été enseignées et les censures pleuvaient de même. On enregistrait régulièrement des dénonciations et des emprisonnements parfois arbitraires des gens supposés comme ennemis de la Nation.

Par ailleurs, dans le même cadre, les populations étaient régulièrement mises au courant des réalités de la Sous-préfecture et du pays. Ce qui a réveillé partout le sens de la responsabilité et une activité politique fluctuante. Dans les premières heures de la révolution marxiste-léniniste, toute la population de Dogbo à l'époque était dans la fièvre politique et très satisfaite de pouvoir parler librement dans le sens de la révolution pour un Bénin meilleur. Ainsi, différents comités étaient créés dans le District à commencer par le Comité de District, les Comités de Villages et les Organisations villageoises. Par ailleurs, il est évident qu'une animation politique soit accompagnée d'actions! Qu'en est-il de l'économie de Dogbo à cette période?

Au plan économique.

A Dogbo, l'industrie légère ou alimentaire est inexistante. En effet, de tous les administrateurs qui ont œuvré pour le développement de Dogbo aucun d'eux n'a pris ce secteur de développement au sérieux pour résoudre les nombreux problèmes de chômage des jeunes et faire développer la Sous- préfecture.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, la plus grande devise économique de la commune comme l'indique le tableau N°3, à la page 86, est la commercialisation du gravier et les fonds collectés dans le marché de Dogbo.

En outre, nous ne disons pas forcément que c'est l'industrialisation qui fait le développement, mais elle y contribue énormément. C'est pourquoi nous devons repenser le « développement vert » que nous proposent les occidentaux. D'où les grandes problématiques au Bénin : le coton peut-il réellement nous faire développer ? Peut-on se développer réellement sans une exploitation de nos ressources minières et énergétiques? Continuerons- nous par cautionner le secteur informel pour espérer un développement véritable? Mais qu'en est-il du secteur tertiaire à Dogbo ?

Avec la création de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel CLCAM, en 1978 à Dogbo, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, qui sont les premières cibles ont reçu un encouragement dans leurs initiatives et un appui financier pour le développement du secteur primaire. Le but de cette structure est de soutenir les actions des paysans en leur faisant des prêts, de même qu'aux éleveurs, aux pêcheurs, aux artisans et aux exploitants forestiers. A Dogbo, puisque l'élevage est très peu développé, seuls les agriculteurs ont pleinement bénéficié des services de la CLCAM. Avec les prêts qui leur sont accordés, ils ont eu à acheter des parcelles, des palmeraies pour l'extraction et le commerce de l'alcool, des produits que nous laissons toujours à la charge de nos anciens colonisateurs pour être transformés.

C- Au plan socioculturel

Les conditions de vie des populations de Dogbo ont été améliorées avec la construction des centres de santé d'Ayomi et de Lokoghoué en 1982.

La construction d'un centre de promotion sociale en 1987, a été très bénéfique pour les populations de Dogbo. Ce Centre a promu l'hygiène pour la santé des populations. Il a aussi fourni plusieurs informations dans le sens de la promotion du bien-être de la femme et de l'enfant. Il a également enseigné l'entretien corporel et les différents soins hygiéniques nécessaires à la vie du bébé et de la nourrice. Il a aussi aidé beaucoup d'enfants déscolarisés à reprendre le chemin de l'école ou à se faire former dans un salon d'apprentissage pour se prendre en charge. Toutes ces actions ont contribué à préserver les jeunes de Dogbo de la délinquance et de la marginalisation.

L'extension du Collège d'Enseignement Général qui passe à deux cycles a apporté un stimulus aux études dans la commune. A Dogbo comme dans beaucoup de milieux ruraux au Bénin, un rapprochement d'un centre de formation ou mieux d'une école des populations est une chance offerte à plusieurs pour essayer d'étudier davantage. Cela s'explique par le fait que les moyens pour se faire former dans les centres villes ne sont pas faciles à trouver. En conséquence, le choix qui restait pour ces jeunes démunis était tout simplement l'abandon des classes. Avant la création de ce second cycle à Dogbo, tout élève qui passait au second cycle devrait se rendre pour continuer ses études, soit à Lokossa située à vingt kilomètres de Dogbo, ou à Aplahoué. Dans l'un comme l'autre cas, des charges à supporter s'imposaient.

Par ailleurs, en 1978, la création à Dogbo de la Division de District de l'Enseignement (D.D.E.) aujourd'hui appelée Circonscription scolaire de Dogbo a rapproché l'administration des enseignants. Cela induit un changement de comportement des enseignants jusqu'aujourd'hui à cause des contrôles qui sont faits régulièrement, des formations qui sont

organisées et mieux, la prise en main de la carrière des enseignants du primaire et un bon encadrement des apprenants, et du coup, une application des règles et la déontologie du métier d'enseignant.

En outre, le service des postes et télécommunications installé à Dogbo depuis 1966 a permis à l'administration de même qu'à la population de communiquer et de franchir ses lettres de manière très aisée. La poste a joué un rôle important dans la vie des populations à l'époque où le téléphone était un luxe. Le moyen privilégié pour communiquer avec son enfant, avec un parent, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays était la lettre. Il est bien aisé et facile de venir à Tota et d'expédier une lettre. La satisfaction que l'on ressentait était autre que celle d'aujourd'hui. L'expéditeur se souciait très peu du temps que la lettre va prendre dans le circuit d'acheminement avant d'atteindre le destinataire.

La création de la brigade frontalière de Dévé en 1982 a permis de lutter contre la criminalité transfrontalière surtout que l'arrondissement de Dévé constitue la frontière de la sous-préfecture avec le Togo. (Voir Carte N°1, p73..)

L'arrivée de l'électricité dans les années 1982/1983 a été une grande révolution pour tous les secteurs de la vie économique de Dogbo. Mais les vrais bénéficiaires de l'énergie électrique à Dogbo n'ont pas été les industriels, comme on pouvait le croire, mais des prestataires de petits services. Le secteur secondaire peine à se développer à Dogbo. Mais, avec cette électrification, la sous-préfecture de Dogbo a amorcé une nouvelle phase production et la sécurité des populations a été de même renforcée. La peine des populations, mais surtout des élèves, de travailler la nuit a été réduite. Les études dans la sous-préfecture sont devenues plus aisées et la fierté des populations se faisait remarquer. Plusieurs activités économiques ont vu le jour avec l'arrivée de l'énergie électrique. Les prestations des différents services

de la sous-préfecture se sont améliorées surtout au niveau du Centre de santé de Tota. Ainsi la peine du corps médical d'accoucher dans l'obscurité, d'accueillir un malade la nuit, de donner des soins la nuit a été réduite.

Par ailleurs, l'assainissement en eau potable dans le même temps qui était assuré par l'ex SBEE (Société Béninoise d'Electricité et d'Eau) a permis de prévenir certaines maladies dans la Sous-préfecture comme les vers de Guinée et autres infections et maladies d'origine hydriques. En effet, un milieu dépourvu d'eau potable est un milieu condamné aux maladies et à la mort. La bonne santé commence par la propreté et une eau propre et saine.

En effet, un peuple qui boit des eaux souillées sans le moindre souci des autorités est en droit de les condamner pour homicide.

L'eau est une denrée dont les populations béninoises du Nord comme du Sud, ne doivent pas souffrir. Car, du Sud au Nord, le pays est drainé par des cours et plans d'eau. Cela, le gouvernement l'a compris pour mettre à la disposition des populations de Dogbo, de l'eau potable, de l'eau de robinet. Puisque, les longues files à la recherche de cette denrée au niveau des puits ont été amoindries. Mieux encore, les querelles et les bagarres au niveau de ces anciens lieux d'approvisionnement qu'étaient les puits ont diminué.

Et pourtant, à ce jour, le problème de l'eau n'est pas totalement réglé à Dogbo, puisque l'abonnement à la SONEB (Société Nationale des Eaux du Bénin) n'est pas à la portée des citoyens béninois à revenus moyens.

Si cette période que nous venons d'analyser a profité largement aux populations, celle suivante n'est pas particulièrement différente.

CHAPITRE IX : Impact des reformes administratives sur les populations de Dogbo de 1990 à 1999

A- Au plan politique

La période de 1990 à 1999 marque une période importante dans l'histoire de notre pays. Elle constitue la période d'après révolution populaire et l'avènement du renouveau démocratique au Bénin. Elle marque par ailleurs la transition pour l'avènement des communes en lieu et place des sous-préfectures au Bénin. Elle revêt un caractère très important pour son étude dans les différentes sous-préfectures du Bénin en général et de celle de Dogbo en particulier. Cette période pour l'ensemble du pays est plus favorable que la fin de la période révolutionnaire secouée par des remous sociaux aggravés par des crises économiques internes. Cependant, cette période n'est pas très remarquable à Dogbo en matière d'essor économique dans le sens où la relance économique n'a pas été particulièrement perceptible. Cependant, elle demeure la période d'une aube nouvelle pour Dogbo.

B- Au plan économique

La période de 1990 à 1999 n'a pas apporté de grands changements dans le secteur primaire, à Dogbo. Les activités traditionnelles ont continué par se pratiquer sans aucune transformation. Les incertitudes liées à la production et à la vente du coton ont entraîné à Dogbo, un abandon de cette culture au profit de la production de maïs, de manioc, de haricot, de fruits, bref, de produits vivriers. Les cultivateurs trouvent que ces cultures nourrissent mieux que le coton dont les recettes sont incertaines et difficilement percevables. Ainsi la culture du coton a été progressivement abandonnée à Dogbo. Quant à la production du riz dans la vallée du Mono à Dédé, elle a continué par faire des performances moins négligeables. En effet, nos recherches nous ont

permis de noter que pendant la campagne de 2003-2004, 418 tonnes de riz ont été produites à Dogbo¹.

En dehors de ces cultures, le favori des Dogbo, l'alcool a vu sa production augmentée jusqu'aux jours d'aujourd'hui. Même si les Dogbolais sont des amateurs d'alcool, dans sa production comme dans sa consommation, il faut tout de même reconnaître que la pauvreté précoce des terres cultivables faute d'entretien, en a contribué aussi. Dès que les paysans constatent que leurs terres commencent à s'appauvrir et ne donnent plus le rendement escompté, ils y plantent des palmiers et vont chercher une autre parcelle pour les cultures vivrières. Est-ce un défaut d'encadrement de faire de l'agriculture itinérante ? Oui. Mais bien plus, combien de paysans se confient-ils aux agents d'encadrement techniques pour demander conseils, suivi, semence... ? Le nombre est infime. Plusieurs agriculteurs sont seuls, maîtres de leurs champs. Ce qui compromet les rendements dans le secteur primaire, dans le secteur secondaire comme dans le secteur tertiaire qui eux aussi méritent une attention pendant cette période de 1990 à 1999.

A Dogbo, l'artisanat d'art seul est le pilier du secteur secondaire, un secteur pourtant viable de l'économie et de prospérité. Au demeurant, les populations de Dogbo savent faire de petites activités d'art. Il s'agit de la poterie, de la décoration, de la fonte artisanale pour fabriquer les marmites de cuisine. En effet, il y a lieu de le rappeler ici encore que de la création de la Sous-préfecture de Dogbo en 1964 à ce jour, aucune société industrielle n'a été installée à Dogbo. Ainsi, Dogbo reste défavorisé en matière d'industries. La matière à transformer ne manque pas surtout s'il s'agit de la matière agricole. Tout le Couffo en général est réputé dans la production de l'arachide et de la tomate pour ne citer que ces produits. Cependant, l'industrie qui est implantée dans tout le Couffo n'est autre que la SONAPRA (Société Nationale pour la Promotion

1- *Plan de Développement Communal de Dogbo 2003-2007 : Rapport de synthèse.* P.7

Agricole) installée à Hagoumè dans l'actuelle commune de Djakotomey. Dogbo n'a jamais bénéficié d'une usine de l'Etat. C'est pourquoi son secteur secondaire est insignifiant et donne l'image d'un secteur inexistant, à part l'artisanat d'art et les six scieries installées dans un milieu où la relique de forêt ne dépasse pas deux hectares. Et plus rien en dehors de cela ne peut être nommé forêt à Dogbo.

Par ailleurs, une seule industrie ou usine digne d'intérêt peut changer le visage de Dogbo et la rendre plus viable et plus vivable. La seule ouverture des jeunes lettrés à Dogbo est la vacation dans l'enseignement primaire et secondaire.

En effet, l'industrie est un facteur de développement sous tous les angles. Elle crée d'abord la richesse, et l'emploi. Etant créatrice d'emploi, elle draine du monde de tous les horizons. Ce monde constitue également une richesse. Ces employés s'installent dans le milieu, construisent leurs habitats et installent leurs familles. Le niveau de vie augmente, de même que la démographie. Pour assurer sa descendance, il faut d'abord le minimum de vital. En outre, le brassage culturel, facteur de l'unité et de la paix peut aussi naître à partir de la création d'une usine dans un milieu donné. C'est tout le Bénin qui est orienté vers ce pôle. Ainsi le milieu se transforme et se valorise. Comme nous pouvons le dire encore ici, les villes naissent par la volonté de l'Etat. Un milieu peut être condamné à la pauvreté par la volonté de l'Etat, de même qu'un milieu peut être favorisé par l'Etat.

Il n'est plus à démontrer que l'homme est le premier facteur du développement. Si nous valorisons l'homme, le développement s'imposera. En conséquence, si nous voulons le développement, valorisons l'homme.

En outre, une politique qui rapproche les services de l'Etat des administrés est une bonne politique qu'il faut encourager. Mais qu'en est-il du secteur tertiaire ? De 1990 à 1999, bien que cette période soit une période favorable à la prospérité de l'économie nationale avec le

retour au libéralisme économique et le retour des investisseurs, rien n'a bougé de façon décisive dans le domaine économique à Dogbo. La période est censée apporter de grands changements dans tous les secteurs de la vie économique. Elle marque une grande époque, et du coup, une grande histoire. Cependant aucune nouveauté n'est apparue dans ce secteur. Les mêmes services, les mêmes activités, ont continué par couvrir le quotidien de la population de Dogbo.

A Dogbo, beaucoup de choses restent à faire : il s'agit de l'urbanisation de la commune de Dogbo avec la fin des travaux de lotissement, la viabilisation des autres arrondissements de l'actuelle commune de Dogbo en dehors de celui de Tota. Tous les villages dudit arrondissement, Chef-lieu de la commune ne sont pourvus ni en électricité ni en eau. Il faut encore le tracé et l'ouverture des voies, l'installation d'une banque à Dogbo, puisqu'à ce jour, en dehors de la CLCAM installée en 1978 à Dogbo et les services d'épargne de la Poste du Bénin, aucune autre structure financière (banque) ne fonctionne encore à Dogbo. Nous ne voulons pas dire que Dogbo reste à reconstruire, mais nous pouvons dire que beaucoup de choses restent à faire. Aucune direction administrative ne se retrouve à Dogbo. Il ressort à travers ce constat que notre système de décentralisation sans une décentralisation des services de l'Etat, jusque dans les arrondissements des autres villes du Bénin en dehors de Cotonou et Porto-Novo est à revoir. Faut-il encore que toutes les directions départementales soient installées à Lokossa, chef lieu des départements du Mono et du Couffo.

B- Au plan socioculturel

On ne peut nier qu'il y a eu une amélioration des conditions sociales des populations de Dogbo pendant la période de 1990 à 1999 bien qu'aucun indice substantiel ne le démontre clairement. En effet, même si aucune nouvelle structure administrative ou de développement n'est apparue à Dogbo pendant cette période, nous pouvons constater

néanmoins une amélioration des acquis des périodes précédentes. Les quelque structures administratives assurent au mieux le bien-être des populations. Par ailleurs, la vie culturelle de la population s'est améliorée avec les principes démocratiques et la promotion de l'éducation pour tous. En effet, les campagnes en faveur de l'instruction en particulier celles des filles menées dans la décennie 1990 ont porté beaucoup de fruits. Ainsi, le recrutement des filles pour être "domestiques" est en régression. Sinon, par le passé, jusque vers la fin des années 1980, des véhicules venaient dans les agglomérations de Dogbo, pour demander de leur pourvoir des domestiques. Une fois pourvus, ils sont amenés dans les centres villes du pays. A leur retour, on leur cousait quelques habits, car disait-on aux parents: « On est allé vous les élever ». Il est aujourd'hui reconnu par tous que l'instruction est la chose capitale. Cependant, beaucoup d'hommes laissent leurs obligations de pères de famille à la charge de leurs femmes. Ce désengagement s'explique, par un manque de moyens aggravé par la polygamie.

CONCLUSION

Dogbo à partir de l'indépendance de notre pays en 1960 jusqu'à la promulgation de la loi portant organisation des communes en République du Bénin, fut successivement arrondissement de la Sous-préfecture d'Athiémé, sous-préfecture elle à partir de 1964, puis arrondissement de Sous- préfecture d'Athiémé après sa fermeture en 1966. En 1970, elle redevient sous-préfecture suite à son ouverture, district suite à la mutation administrative du pays à partir de 1974, sous-préfecture suite à la conférence des forces vives de la nation de février 1990, puis, commune à partir de 1999. Elle a été dès lors au cœur des grandes mutations administratives du pays et constitue donc une grande page de l'histoire du Bénin.

Cette étude sur l'administration de l'actuelle commune de Dogbo de 1960 à 1999, nous a révélé les différentes mutations qu'a connues Dogbo, depuis l'indépendance de notre pays en 1960 jusqu'à l'avènement de la décentralisation en 1999.

Aussi nous a-t-elle révélé les différents administrateurs qui ont géré la destinée de Dogbo pendant cette période ainsi que les différentes structures administratives installées par eux.

En faisant cet état des lieux de cette actuelle commune de Dogbo, cette étude a fait ressortir quelques problèmes de développement dus au manque d'infrastructures et de services d'Etat, sans lesquels le développement de Dogbo ne serait qu'un leurre. Elle interpelle en conséquence les autorités politico- administratives, ainsi que les fils et filles de Dogbo à s'engager pour le développement de cette commune.

Annexes :

Liste des Chefs d'arrondissement, Chefs de district et Sous-préfets de Dogbo

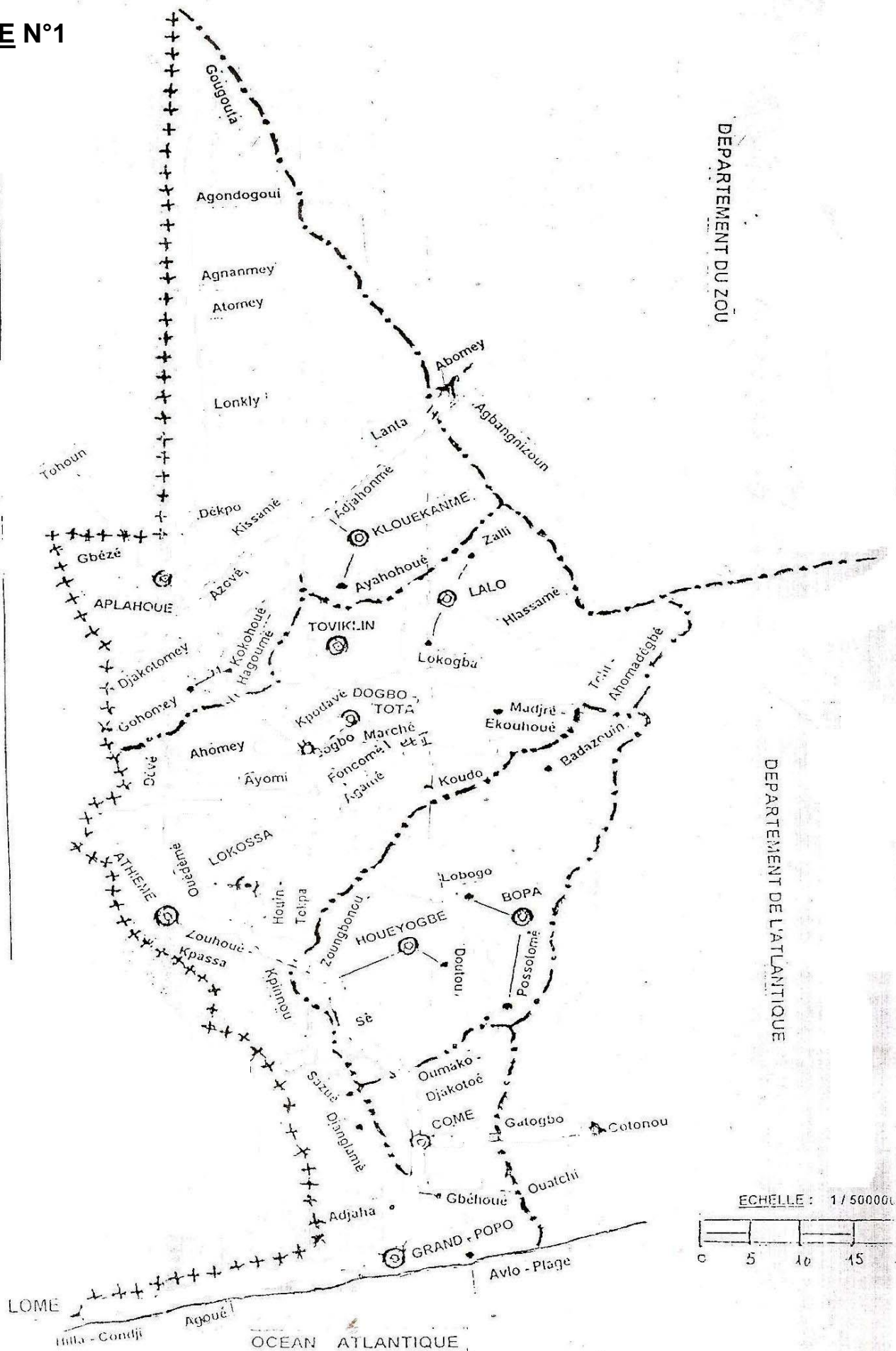
Nom	Prénoms	Fonction	Période : arrivée/ départ
M. DAN	Pascal	Chef d'arrondissement	20 octobre 1964 au 08 janvier 1965.
M. DAN	Pascal	Sous- préfet	09 janvier 1965 au 20 avril 1965
M. MEGNASSAN	Bruno Jean Marie	Sous- préfet par intérim	arrivée : 21 avril 1965
M. DIOGO	Sylvère	Chef d'arrondissement	Départ : 20 février 1968
M. AKIBODE	Stéphane	Chef d'arrondissement	21 février 1968 au 14 juillet 1970
M. ASSOGBA	Michel	Sous- préfet	15 juillet 1970 au 14 novembre 1972
M. GUEDOU	Robert Gangbè	Sous- préfet	15 novembre 1972 au 07 mars 1974
M. GUEDENON	Nestor	Chef de district	08 mars 1974 au 25 septembre 1974
M.	Firmin	Chef de district	26 septembre

SACRAMENTO	Grégoire		1974 au 29 juillet 1975
TIOMON BOCO	Bernard	Chef de district	30 juillet 1975 au 02 mai 1976
BOCO	Syprien Célestin	Chef de district	03 mai 1976 au 04 juin 1978
HOUDOU	Ali	Chef de district	05 juin 1978 au 22 juillet 1980
BELLO	Moudachirou	Chef de district	23 juillet 1980 au 21 juin 1991
M. ZINKPE	Grégoire	Sous- préfet	22 juin 1991 au 08 septembre 1995
M. GBEDAH	T. Christophe	Sous- préfet	09 septembre 1995 au 10 juillet 1996
M. AVIMADJE	Cokou. Epiphane	Sous- préfet	11 juillet 1996 au 11 février 1999
M. ATIGOSSOU	Grégoire	Sous- préfet	12 février 1999 au 03 février 2002
Mme AVANDE	Marcelle Laure	Sous- préfet	04 février 2002 au 19 février 2003

CARTE ADMINISTRATIVE DU DEPARTEMENT DU SUD-OUEST

CARTE N°1

REPUBLIQUE TOGOLAISE



ECHELLE : 1 / 50000

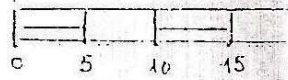


Tableau N°1 : Dogbo : arrondissement d'Athiémé

Département	Sous-préfecture	Arrondissement	Ressort territorial
Sud-Ouest Chef-lieu Lokossa	Athiémé	Dogbo Tchi	Canton Dogbo Canton Tchi
	Grand-Popo	Agoué Comé	Canton des Mina Canton Pédah et cinq villages du Canton des ouatchis(Alocomè,Honvécomè, Ageuntomè,Sérocondji et Comè

Source : J.O.R.D., 71^e année, N° 27 du 1^{er} novembre 1960 P.P. 678, 679.

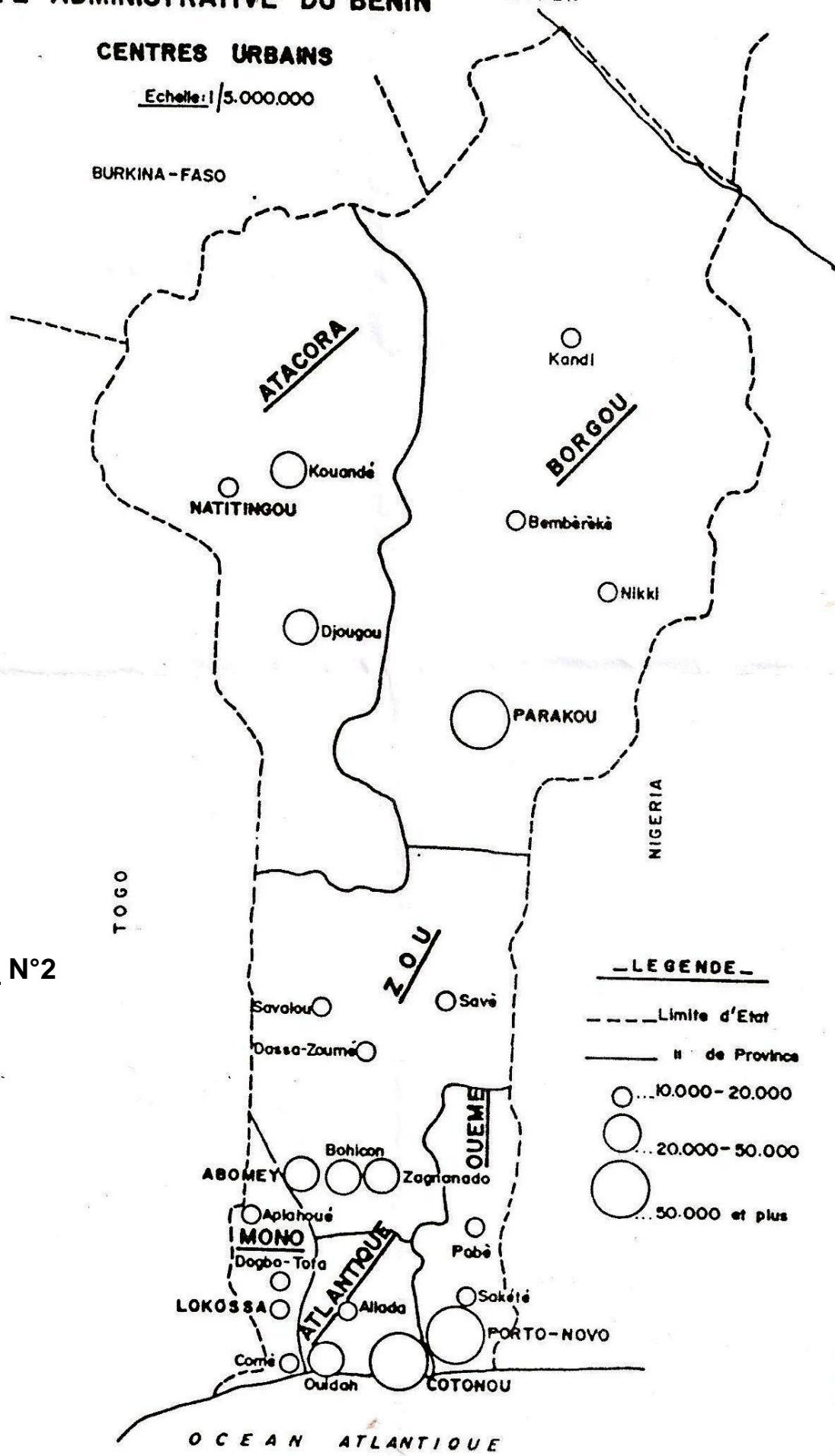
CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN

CENTRES URBAINS

Echelle: 1/5.000.000

BURKINA-FASO

NIGER



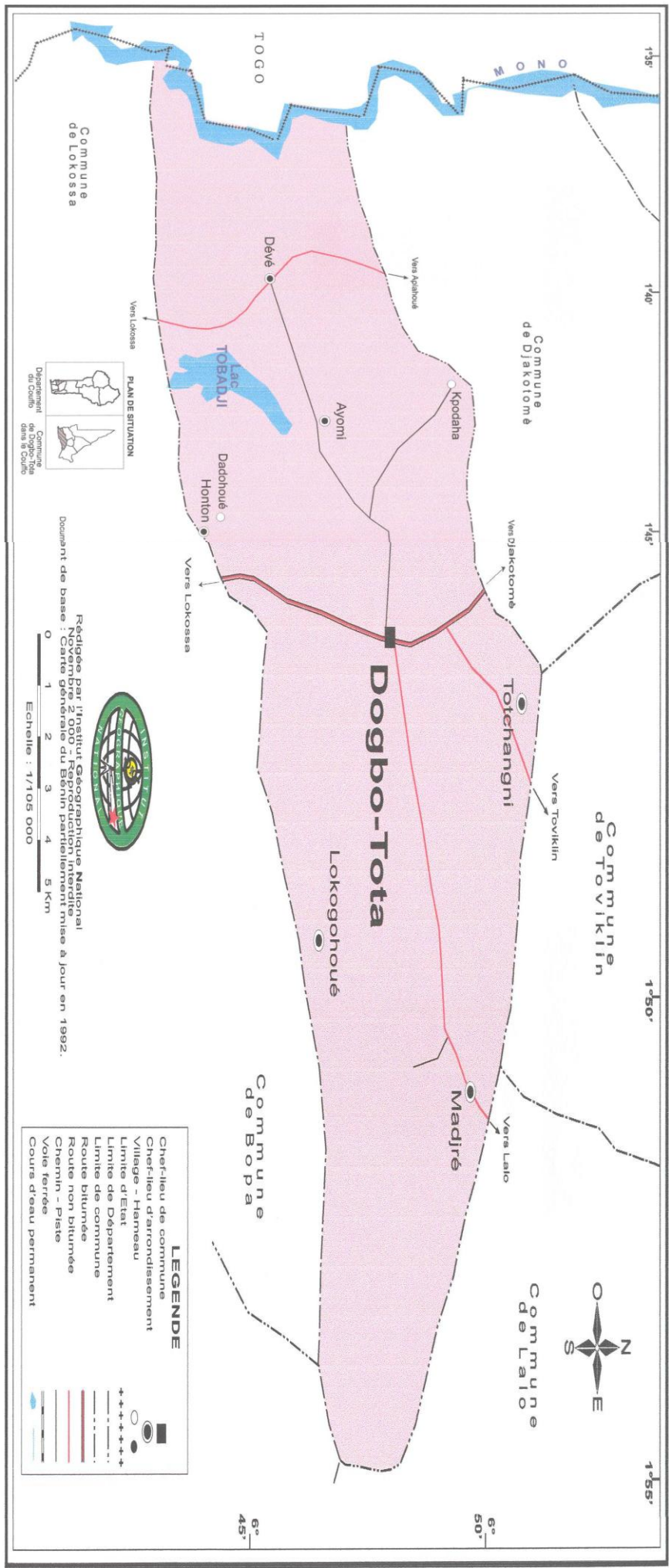
CARTE N°2

-LEGENDE-

- - - Limite d'Etat
- de Province
- ... 10.000 - 20.000
- ... 20.000 - 50.000
- ... 50.000 et plus

P.75

CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN
COMMUNE DE DOGBO-TOTA



CARTE
N°3

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES :

A- Documents officiels :

- ❖ *Deuxième Plan de Développement Economique et Social, 1983-1987*, Lokossa, sept.1982 p.p.4,106. (province, Mono).
- ❖ *Loi organique N°81-009 du 10 octobre 1981, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes locaux du pouvoir d'Etat et de leurs organes exécutifs*, (Mathieu KEREKOU, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ; AMOUSSOU Isidore, Ministre des finances), O.N.E.P.I ; Porto-Novo, oct. 1981, p.58.
- ❖ Mairie Dogbo, *Plan de Développement Economique et social de la Communale de Dogbo* (P.D.E.S.) 2008-2012.
- ❖ *Rapport des journées de réflexion tenues les 20 et 21 Août 1984 à Lokossa*, p.47, organisées par le Conseil Provincial de la Révolution.
- ❖ *Rapport de la Conférence Economique Provincial tenue les 10 et 11 octobre 1985 à Lokossa*, p.p.10, 65, donné par le Conseil Provincial de la Révolution.

B- Documents d'archives

- ❖ *Archives du département du Mono, conservées au service des archives à la préfecture de Lokossa, Carton P.V. politique, 1953-1990.*
- ❖ Archives, Mairie Dogbo.
- ❖ *J.O.R.D.*, 71^e année, N°27 du 1^{er} novembre 1960, p.p.678, 679.
- ❖ *J.O.R.D.*, 75^e année, N°26 du 15 novembre 1964, p.772.
- ❖ *J.O.R.D.*, 76^e année, N°1 du 1^{er} janvier 1965 p.22.
- ❖ *J.O.R.D.*, 76^e année, N°11 du 1^{er} mai 1965 p.461.
- ❖ *J.O.R.D.*, 76^e année, N°15 du 1^{er} août 1965 p.657.

- ❖ *J.O.R.D.*, 76^e année, N°16 du 15 juillet 1965 p.618.
- ❖ *J.O.R.D.*, 77^e année, N°14 du 15 juillet 1966 p.566.
- ❖ *J.O.R.D.*, 77^e année, N°19 du 1^{er} octobre 1966 p.852, 854.
- ❖ *J.O.R.D.*, 79^e année, N°07 du 1^{er} avril 1968, p.293.
- ❖ *J.O.R.D.*, 79^e année, N°18 du 15 août 1968, p.588.
- ❖ *J.O.R.D.*, 81^e année, N°19 du 15 août 1970 p.515.
- ❖ *J.O.R.D.*, 83^e année, N°24 du 1^{er} décembre 1972 p.939.
- ❖ *J.O.R.D.*, 85^e année, N°08 du 15 avril p.453.
- ❖ *J.O.R.D.*, 85^e année, N°23, du 1^{er} novembre 1974, p.1075.
- ❖ *J.O.R.P.B.*, 86^e année, N°26 du 15 novembre 1975, p.882.
- ❖ *J.O. R.P.B.*, 88^e année, N°06 du 15 mars 1977, p.148.
- ❖ *J.O.R.P.B.*, 92^e année, N°5 du 1^{er} mars 1981, p.89.
- ❖ *J.O.R.P.B.*, 89^e année, N°15 du 15 juin 1978, p.203.
- ❖ *J.O.R.B.*, 102^e année, N°14 du 15 juillet 1991, p.p.622- 623.
- ❖ *J.O.R.B.*, 106^e année, N°24 du 15 décembre janvier 1995, p.756.
- ❖ *J.O.R.B.*, 107^e année, N°18 du 15 juillet 1996, p.557.
- ❖ *J.O.R.B.*, 110^e année, N°12 du 15 juin 1999, p.p.474- 475.

C- Sources orales :

(Liste sélective de nos informateurs)

- ❖ AGOSSEVI Dodji, responsable du projet U.N.A.P.RO.S., 55 ans environs. Il nous a situés par rapport à la chronologie dans la succession des différentes structures administratives de Dogbo.
- ❖ AKOUEGNONHOU Martin Glandjan, cultivateur à Dogbo, 60 ans environ. Nous lui devons les informations sur l'origine du nom « Dogbo »
- ❖ AMEGNIKPO Daniel, archiviste à la préfecture de Lokossa, 60 ans. Il nous a ouvert la porte des archives que nous avons consultées à la préfecture de Lokossa.

- ❖ AMETONOU Théophile, Secrétaire de la Circonscription Scolaire à la retraite, 70 ans environs. Il nous a renseignés sur la création de la circonscription scolaire de Dogbo. Il est décédé avant la fin de notre travail.
- ❖ DJANAKO Kouessi, Directeur école primaire, 50 ans environs. Il nous fourni les informations sur la création de l'école de Tota ;
- ❖ DJOKPOUI Emile Hélou, infirmier, Chef Service Vaccination à Dogbo, 55 ans. Il nous a fourni des informations sur les prestations de services santé à l'hôpital de Dogbo-Tota.
- ❖ GBOTONHOUN Maurice, Chef Service informations, Mairie Dogbo, 30 ans environs. Nous lui devons la porte d'entrée aux informations que nous avons retrouvées dans les archives de Dogbo ;
- ❖ HOUESSILO Jean, chef Service informations, archives et documents, actuel Secrétaire général adjoint, Mairie Dogbo, 40 ans environs. Nous lui devons certaines informations sur les différentes structures de Dogbo ;
- ❖ HOUNNOU Léon, Chef Service Développement Local à la Mairie, directeur actuel, Développement local, 40 ans environs. Nous lui devons les informations sur la décentralisation.
- ❖ KPOKPOYA Antoine, Facturier de la poste à la retraite, 80 ans environs. Nous lui devons les informations relatives aux services postaux à Dogbo depuis 1970.
- ❖ NASSAM Valère, Chef service poste à la retraite, 63 ans. Nous lui devons les informations sur la poste et les télécommunications.
- ❖ SOSSOU Naboua, Assistant du Préfet Mono-Couffo, 58 ans. Il nous a ouvert la porte des archives de la préfecture du Mono-Couffo.
- ❖ TCHIDI David, Bibliothécaire CEG1 Dogbo, 40 ans environs. Il nous a renseignés sur l'histoire de la création des collèges à Dogbo.

- ❖ TOLLI Frédéric, Adjudant, Chef de Brigade Adjoint de Dogbo, 50 ans. Nous lui devons les informations sur la sécurité et la justice à Dogbo.
- ❖ TOSSOU Marcellin, cultivateur à Lokogohoué, 60 ans environ. Il nous a renseignés sur l'origine du nom « Dogbo ».
- ❖ ZANMENOU Kouami, Inspecteur de la Circonscription Scolaire de Dogbo, 52 ans. Nous lui devons les informations sur l'encadrement, le suivi et la formation des enseignants.
- ❖ ZOHOUN Romuald Mégnito, receveur auxiliaire des impôts à Dogbo, 48 ans. Il nous a renseignés sur les services des impôts et domaines à Dogbo.

II- OUVRAGES GENERAUX

- ❖ ADAM (K.S.), BOCO(M.), 1993, *Le Bénin*, Cotonou et Paris, Editions du Flamboyant/Edicef, 193 pages.
- ❖ CORNEVIN (R.), 1981, *La république populaire du Bénin, des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Editions Maisonneuve et Larose, 568 pages.
- ❖ HOUNNOU (A.), 2003, *La dragée et le charlatan*, paris, Auto-Editions, 159 pages.
- ❖ MEDEIROS (de. F.) 1984 : *Peuple du Golfe du Bénin : Aja-Ewé*, colloque de Cotonou, paris, Karthala, 328 pages.
- ❖ METINHOUE (G.,P.), 2004, *Répertoires des membres des gouvernements du Dahomey et du Bénin : mai 1957- avril 2001*,Cotonou, imprimerie A.T.G. , p.2

- ❖ EDAH GUIZO (T.R.T.), 2011, *Esquisse historique des peuples de Lalo des origines à nos jours*, Mémoire de maîtrise en histoire UAC, 95 pages.
- ❖ SONOU Z. (M.), 1994, *Contribution à l'histoire des Dogbo : des origines à nos jours*, Mémoire de maîtrise en Histoire, FLASH/UNB, 89 pages.

Tableau N°2

Arrondissement de Dogbo (40 villages)

AGBODRAFO	AYESSOU	BANIGBE
FONCOME	GBEFONDJI	KAÏHOUE
LALO	TANNOU	ZOUDJAME
AYOMI	AVEDJIN	DEKANDJI
GBANAWE	DOGBO AHOMEY	KOUTIME
MEDENTA	TANDJI	ZOMONDJI
AGNAVO	ADJAGLIME	DEVE
GNIGBE	HOUEDJAMEY	KADEBOU
MADJRE	HONTON	LOCOGOHOUE
ADIDEVO	AZANGBE	DADJI
GNIZOUME	HOUKAME	LOKOGBA
TOTA	ZAFFI	KPODAVE
KPODAHO	ADJASSAGON	DJIGANGNONHOU
ZALI		

Arrondissement de Tchi (14 Villages)

AHOMADEGBE	KANHOUIDE	AVETETA
ADOUKANDJI	ZOUNHOME	ZOUNTOKPA
AHOUANDA	LOCOLI	TCHITONOU
AZANOTA	CADA	OUIFA
ZOLATA	KANHOUWE	

Source : J.O.R.D.76^e année, N°1 du 1^{er} janvier 1965 p.22.

Tableau N°3

District rural de Dogbo

Chef lieu : Dogbo

Population 34314 habitants

Nombre de communes : 7

Nombres de villages et de quartiers : 36

Communes urbaine et rurales(7)	Tota	Ayomi	Madjrè	Dévé	Honton	Lokoghoué	Totchangni
Villages et Quartiers (36)	Tota ;Zaffi ; Madankanmey Ahomey ; Foncomey ; Houédjamè Dékandji; Kénouhoué.	Ayomi; Agbédranfo ; Gbannavé; Kpodaha; Zokpédji; Tokpota; Latéhoué.	Madjrè; Ayesso; Daignonhoué .	Dévéhomé; Agnavo; Adidévo; Gbakéhoué .	Atchanhoué; Avégodoé; Koutimè; Dadohoué; Kpoha.	Lokoghoué; Hounsa; Midangbé; Véhidji; Houndjromè.	Kpodavé; Totchangni; Gnigbé- Allada; Lokogba.

Source : J.O.R.P.B. ,90^e année, N°3 du 1^{er} février 1979. P.42 ,43

Tableau N°4 : Caractéristiques sociologiques de la commune de Dogbo

	Groupes sociologiques	Proportions (%)
Groupes ethniques	Adja	94,3
	Fon	4,4
	Yoruba	0,4
	Autres	0,8
	Religions	Traditionnelles
	Catholiques	7,5
	Protestants	2,7
	Musulmans	0,7
	Autres	23,7

Source : *Atlas monographique des communes (2001)* , cité dans le *P.D.C.(Dogbo)2003-2007*

Tableau N°5 : Point des recettes issues de la taxe sur la sortie du gravier (2003-2007) à Dogbo.

Années	Recettes taxes sortie gravier	Recettes budgétaire totales réalisées	Part des taxes de sortie gravier
2004	37849000F	132786355F	29%
2005	40908000F	131049127F	31%
2006	51539000F	153244362F	34%
2007	65094000F	NA	NA
Total	195390000F		

Source : *Exploitation des comptes administratifs de la commune de Dogbo(P.D.C.2003-2007)*,op.cit.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	1
REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : Données physiques, sociodémographiques et économiques de l'actuelle commune de Dogbo.	7
CHAPITRE I : Données physiques	7
A- Relief	7
B- Climat et hydrographie	8
C- Végétation et faune.....	10
CHAPITRE II : Données sociodémographiques	11
A- Origine du nom Dogbo	11
B- Etat de la population actuelle.	14
C- Groupes ethniques	15
CHAPITRE III : Données économiques	16
A- Au niveau du secteur primaire.	16
B- Au niveau du secteur secondaire.	18
C- Au niveau du secteur tertiaire.	20
DEUXIEME PARTIE : L'administration de la région de Dogbo de 1960 à 1999.	22
CHAPITRE IV : Les grandes étapes de l'histoire de l'administration de la région de Dogbo de 1960 à 1966.	22
A- Dogbo, un arrondissement de la sous-préfecture d'Athiémé.	22
B- Création de la sous-préfecture de Dogbo en 1964.	23
C- Fermeture de la sous-préfecture de Dogbo en 1966	25

CHAPITRE V : Les grandes étapes de l'histoire de l'administration de la région de Dogbo de 1970 à 1999.....	29
A- La réouverture de la sous-préfecture de Dogbo en 1970.	29
B- Les grandes avancées dans l'administration de la région de Dogbo de 1970 à 1989	30
C- Grandes avancées dans l'administration de la région de Dogbo de 1990 à 1999	38
CHAPITRE VI : Les oeuvres des différents Chefs d'arrondissement et Sous- préfets de Dogbo de 1960 à1999.....	40
A- De la création de l'arrondissement, puis de la sous-préfecture de Dogbo jusqu'à sa fermeture en 1966	40
B- De la réouverture de la sous-préfecture de Dogbo en 1970 à la fin de la période révolutionnaire en 1989.	42
C- De 1990 à la promulgation de la loi sur l'organisation des communes en 1999 en République du Bénin.	51
TROISIEME PARTIE : Impact des réformes administratives sur les populations de Dogbo de 1960 à 1999.	54
CHAPITRE VII : Impact des réformes administratives sur les populations de Dogbo de 1960 à 1972.	56
A- Au plan politique	56
B- Au plan économique	57
C- Au plan socioculturel	58
CHAPITRE VIII : Impact des réformes administratives sur les populations de Dogbo de 1972 à 1989.	60
A - Au plan politique	60
B- Au plan économique	61
C- Au plan socioculturel	62

CHAPITRE IX : Impact des réformes administratives sur les populations de Dogbo de 1990 à 1999.....	65
A- Au plan politique	65
B- Au plan économique.....	65
C- Au plan socioculturel	68
CONCLUSION.....	70
ANNEXES.....	71
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	76
I- SOURCES.....	76
A- SOURCES ECRITES	76
B- SOURCES ORALES	78
II- BIBLIOGRAPHIE.....	80
A- OUVRAGES.....	80
B- TRAVAUX DE RECHERCHES.....	81
TABLE DES MATIERES	85